Itinérance Trente ans d'engagement social *Page A 4*

Science La métamorphose du musée d'Ottawa *Page B 1*

Zeitgeist Centenaires malgré eux *Page B 10*

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. CVIII Nº 262 LE DEVOIR, LE VENDREDI 17 NOVEMBRE 2017 1,30 $ + TAXES = 1,50 $

VALÉRIE PLANTE ASSERMENTÉE

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La mairesse nouvellement élue de Montréal, Valérie Plante, a prêté serment jeudi en même temps que 102 des 103 élus au cours d'une cérémonie qui s'est tenue au marché Bonsecours. *Page A 5*

MARIJUANA

Québec risque de se heurter aux tribunaux

Le projet de loi va à l'encontre de la volonté fédérale en interdisant la production personnelle

MARIE-MICHÈLE SIOUI
HÉLÈNE BUZZETTI

Québec s'est résigné jeudi à déposer son projet de loi encadrant le cannabis, une pièce législative que le gouvernement Couillard a voulu tellement restrictive qu'elle risque d'échouer au test des tribunaux si elle demeure dans sa forme actuelle, préviennent des juristes consultés par *Le Devoir*.

Le projet de loi prévoit que l'achat, le transport, l'entreposage et la vente de cannabis seront effectués par la Société québécoise du cannabis (SQC). Cette filiale de la Société des alcools du Québec, qui devra gérer un marché évalué à 500 millions de dollars, ouvrira dans un premier temps 15 succursales chargées de la vente de la substance, à un prix qui se situera entre 7$ et 10$. D'ici deux ou trois ans, 150 succursales de la SQC pourraient ouvrir leurs portes.

La pièce législative instaure aussi l'âge légal de consommation de la marijuana à 18 ans et met en place un régime de « tolérance zéro » pour les automobilistes, en plus d'interdire la culture de cannabis à des fins personnelles, sous peine d'amende pouvant atteindre 750$ pour une première offense.

Or le cadre légal du gouvernement fédéral est tout autre : il permet aux citoyens de faire pousser jusqu'à quatre plants de marijuana à domicile. Une province peut-elle contrecarrer l'intention fé-

VOIR PAGE A 10 : **MARIJUANA**

Les libraires indépendants se sentent floués

Renaud-Bray a largement profité du Plan d'action sur le livre de la SODEC

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Les fonds du Plan d'action sur le livre créé par Québec pour aider le réseau des librairies agréées à travers la province ont beaucoup profité au géant Renaud-Bray, révèlent des données de la SODEC. Une situation inattendue qui *« scandalise »* les acteurs du milieu des librairies indépendantes.

« Est-ce qu'une entreprise à maturité de l'ampleur de Renaud-Bray [RB] *a vraiment besoin de l'aide de l'État ?* demandait jeudi au *Devoir* Dominique Lemieux, directeur général de la coopérative des Librairies indépendantes du Québec (LIQ). *Je ne crois pas. »*

M. Lemieux est loin d'être le seul à s'étonner des chiffres contenus dans le rapport annuel de gestion 2016-2017 de la SODEC (Société de développement des entreprises culturelles) — un sujet qui occupe bien des conversations au Salon du livre de Montréal.

C'est que les librairies indépendantes du Québec ont touché l'an dernier quelque 572 000$ dans le cadre du volet d'aide de la SODEC pour les librairies agréées. Ces sommes sont accordées en soutien à la promotion et à l'informatisation des librairies. Les coopératives en milieu scolaire — qui complètent le réseau des indépendants — ont touché 237 000$.

Pendant la même période, les 46 succursales agréées du groupe Renaud-Bray et Archambault ont reçu près de 760 000$. Le groupe a aussi obtenu deux subventions pour des « projets collectifs », d'une valeur de 405 000$. Au total, c'est plus de 1,1 million que Renaud-Bray a reçu de la SODEC.

Or, c'est là une augmentation nette pour le groupe Renaud-Bray. Ces dernières années, RB ou Archambault ne s'étaient en effet jamais qualifiées pour les subventions à la promotion et à l'informatisation destinées aux librairies. Les rapports annuels de la SODEC montrent

VOIR PAGE A 10 : **LIBRAIRES**

AUJOURD'HUI

Économie › **Le revenu annuel garanti, une fausse bonne idée ?** L'analyse d'Éric Desrosiers. *Page B 6*

Avis légaux..... A 6
Décès..... B 8
Météo..... B 9
Mots croisés..... B 9
Petites annonces..... B 8
Sudoku..... B 7

BANQ

Le Québec d'une autre époque mis en ligne

JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Certaines des photographies les plus anciennes de la collection nationale du Québec sont désormais disponibles en ligne. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) vient de rendre disponibles en format numérique 202 photographies exceptionnelles contenues dans le fonds d'archives Paul-Gouin.

Ce sont de fragiles images un peu jaunes, tirées à l'albumine. Elles rendent compte notamment du terrible incendie qui détruira en 1866 à Québec les quartiers Saint-Roch, Saint-Sauveur et Saint-Vallier. Dans la nuit du 14 octobre cette année-là, les flammes se propagent et jettent à la rue au

VOIR PAGE A 10 : **QUÉBEC**

BANQ

Vue sur le Vieux Château, à Québec, prise depuis le clocher de Notre-Dame par Jules Benoît, dit Livernois, vers 1864

D MAGAZINE

Pour en savoir plus :
LeDevoir.com/DMagazine

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

L'affolant procès Merah

CHRISTIAN RIOUX
à Paris

C'est l'attentat qu'on n'a pas voulu voir. Peut-être parce que les scènes étaient insoutenables. Peut-être surtout parce qu'on n'a pas voulu comprendre la gravité de ce qui se jouait alors et des lâchetés qui avaient pu mener là.

À l'occasion du procès d'Abdelkader Merah, la France n'a pourtant pas eu le choix de replonger dans l'horreur. Celle des crimes commis à Toulouse en mars 2012 par son frère Mohammed, abattu le 22 mars lors d'un assaut des forces spéciales d'intervention. Abdelkader avait à répondre d'une accusation de complicité avec son frère, le *«tueur au scooter»* qui, au nom de l'islam, avait inauguré une nouvelle forme de terrorisme en assassinant sept personnes, dont trois enfants juifs tués devant leur école.

Le procès, qui s'est étalé sur cinq semaines, s'est terminé par un verdict mitigé. Abdelkader a beau avoir rencontré son frère juste avant les attentats et l'avoir aidé à voler le scooter qu'il utilisa, il n'a pas été reconnu coupable de complicité, mais de simple association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste. Ce qui lui vaut tout de même vingt ans de prison. Mais peu importe ce jugement controversé qui a d'ailleurs été porté en appel, ce procès souvent à la limite du supportable fut d'abord l'occasion d'une rare mais salutaire plongée aux sources de la violence islamiste.

Le 12 octobre, Dovan Mimouni, interne à l'école juive Ozar-Hatora, est venu s'excuser de ne pas avoir pu sauver la petite Myriam, huit ans, qu'il accompagnait à sa classe. *«Je ne savais pas faire un massage cardiaque»*, a-t-il déclaré en larmes. Mais qu'aurait-il pu faire face à un djihadiste qui en 38 secondes avait déjà mitraillé trois autres personnes, dont deux enfants? L'assassin a ensuite pris le temps de traîner la fillette par les cheveux avant de lui tirer une balle dans la tête, racontera un témoin qui observait la scène derrière une fenêtre. *«Je ne suis pas né pour voir des choses comme ça»*, dira-t-il.

Le procès nous aura appris que Mohamed Merah était loin d'être un «loup solitaire». Au contraire, il baignait dans tout un milieu où, de la mosquée à la famille, en passant par le voisinage et la prison, il était légitime d'applaudir lorsque s'effondrèrent les tours du World Trade Center. *«Mon fils a mis la France à genoux!»* s'est d'ailleurs exclamée sa mère, Zoulikha Aziri, en apprenant ses crimes. Sur le même ton, Abdelkader parlait du *«cadeau»* que lui avait fait son frère en mourant au combat. *«Je suis fière de mon frère, il a combattu jusqu'au bout»*, a renchéri sa sœur Souad, huit mois après les attentats.

◆ ◆ ◆

En cinq semaines de procès, la France a découvert avec stupeur une famille, certes dysfonctionnelle, mais qui baignait surtout dans une haine viscérale de tout ce qui n'était pas musulman. Seuls Aïcha et son frère Abdelghani semblent avoir échappé à cette haine. La famille considérait d'ailleurs ce dernier comme un *«kouffar»* (mécréant) parce qu'il avait épousé une Française, Anne, dont le grand-père était juif. L'enfant du couple, Théodore, sera surnommé *«le bâtard»* parce qu'il ne porte pas un prénom musulman. On se pince en apprenant qu'à Toulouse, capitale mondiale de l'aéronautique, en ce début du XXIe siècle, c'est Abdelkader qui, selon la tradition, décida du remariage de sa mère après son divorce avec son premier mari.

Chez les Merah, la haine n'avait pourtant pas de sexe. Ainsi, la sœur aînée, Souad, répétait-elle que, pour se venger des Français, elle était prête à se faire sauter dans le métro avec ses enfants parce que ce sont *«des mécréants»*.

Aïcha, aujourd'hui coiffeuse, raconte une lente descente aux enfers après le divorce de ses parents. Cela commence comme souvent par la petite délinquance et les allers-retours entre les foyers et la maison. Puis les oncles maternels, en Algérie, tentent de ramener la famille vers un islam plus intégriste. Ils proposent de déscolariser les filles. Souad se met à porter le niqab.

Tout cela se fait graduellement. Anne, pourtant la plus lucide, croyait même que le salafisme pourrait remettre son beau-frère dans le droit chemin. *«Je pensais que ça l'empêcherait de tomber dans l'alcool, comme Abdelghani*, dit-elle. *Quand il disait son admiration pour Ben Laden, je pensais que ça allait lui passer, surtout qu'il portait des Nike aux pieds!»* Mais rien ne passe. Au contraire. Chaque jour, on ressasse la même haine des Juifs et des Américains. On évoque les martyrs. Puis viennent les vidéos de décapitations.

Même le fils d'Anne est tenté par l'islamisme. Il suit les prêches de «l'émir blanc» de l'Ariège, Olivier Corel, qui l'autorise à traiter sa mère de *«mécréante»* parce qu'elle n'est pas musulmane. *«Ma mère m'a sauvé»*, dit aujourd'hui celui qui prépare le concours d'une école de commerce. Mais il s'en est fallu de peu.

Au-delà de la culpabilité d'Abdelkader, c'est toute une culture de haine et d'antisémitisme que ce procès a mis au jour. Une culture qui s'est construite peu à peu. Le plus «naturellement» du monde, serait-on presque tenté de dire si ce n'était l'horreur qu'elle distille.

C'est probablement ce que Hannah Arendt appelait la *«banalité du mal»*.

Le débat sur la gestion des universités reprend de plus belle

Les syndicats dénoncent un « détournement marchand » et un « virage autoritaire »

MARCO FORTIER

« *Détournement marchand»*, *«dérive autoritaire»*, *«perte de pouvoir des professeurs»*: la colère gronde dans des universités québécoises, où une partie de bras de fer oppose syndicats et directions d'établissement.

La controverse est ainsi repartie de plus belle autour de la refonte projetée de la charte de l'Université de Montréal (UdeM), qui fait l'objet de vives critiques de la part des associations regroupant 78 000 professeurs d'université au Québec et dans le reste du Canada.

Une question cruciale se trouve au cœur du débat: qui prend les grandes décisions de l'université? L'UdeM cherche à réduire l'influence des professeurs et chercheurs dans la gestion de l'établissement au profit d'autres représentants de la communauté universitaire (chargés de cours, personnel de soutien) et de membres externes, issus de l'extérieur du campus.

Cette bataille a agité le campus de l'UdeM au cours de l'hiver dernier. Le recteur Guy Breton avait suspendu sa réforme, mais l'initiative a refait surface dans un projet de loi soumis à l'Assemblée nationale cette semaine.

L'université compte faire davantage de place aux membres dits «indépendants» (issus de l'extérieur du campus) au conseil d'administration et au comité exécutif de l'établissement. Le projet de nouvelle charte prévoit aussi une réduction des pouvoirs de l'assemblée universitaire, qui regroupe des représentants de toutes les composantes de l'établissement — professeurs, chargés de cours, étudiants, professionnels de recherche, cadres de l'université, et ainsi de suite.

Pour le recteur Guy Breton, la nouvelle charte vise à faire entrer la gouvernance de l'UdeM dans le XXIe siècle en branchant l'établissement sur ses milliers de diplômés qui occupent des postes importants dans le milieu des affaires, de la culture ou dans le secteur communautaire, par exemple.

Le principe de collégialité reste en place, mais d'autres voix que celles des professeurs se feront aussi entendre, insiste l'UdeM. La réforme proposée correspond à ce qui se fait dans d'autres universités nord-américaines.

«Coup de force»

Pour les syndicats de professeurs, la nouvelle charte de l'UdeM représente un *«coup de force»* qui bafoue le principe de collégialité au cœur de la mission de l'université. Le projet de loi visant à réformer la gouvernance de l'UdeM est un *«cheval de Troie»* qui risque de se multiplier dans tout le pays, soutient l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) — qui regroupe 70 000 membres dans 120 universités.

Pour l'Association, le projet du recteur Breton remet la gestion de l'UdeM entre les mains de gens d'affaires. Or l'enseignement supérieur n'est pas une marchandise, fait valoir l'ACPPU.

La Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), de son côté, affirme que le projet menace la liberté universitaire des professeurs et leurs droits fondamentaux d'association et de représentation. Les professeurs deviendraient de *«simples exécutants»* avec le projet du recteur de l'UdeM, estime la Fédération.

«Gestion participative»

Un débat similaire est survenu à l'Université du Québec en Outaouais (UQO). Le Syndicat des professeures et professeurs de l'UQO vient de remporter deux griefs contre la nomination de cadres à des postes réservés à des professeurs syndiqués.

«Il est possible qu'il y ait un vide à combler dans la réglementation, mais les droits de gérance de l'Université à titre d'employeur ne lui permettent pas de se substituer au conseil d'administration», écrit l'arbitre Denis Provençal dans une décision du 25 octobre 2017.

L'UQO avait désigné des cadres pour remplir ces fonctions, car aucun syndiqué n'avait posé sa candidature. *«On se réjouit de la décision. On espère que ça va favoriser l'implication de professeurs»*, a affirmé Gilles Mailloux, directeur des communications et du recrutement à l'UQO.

Programmes «payants»

Louise Briand, présidente du Syndicat des professeurs de l'UQO, se réjouit elle aussi de ce qu'elle considère comme un rappel à l'ordre du tribunal d'arbitrage. *«L'arbitre a souligné que la réglementation du réseau de l'UQ est établie sur la gestion participative. Les cadres du réseau ont tendance à l'oublier»*, dit-elle au *Devoir*.

Elle souhaite que le 50e anniversaire du réseau des universités du Québec, en 2018, permette de réaffirmer avec plus de vigueur le principe de cogestion. *«Le détournement marchand est doublé d'une dérive autoritaire, dans le réseau de l'UQ comme ailleurs»*, ajoute Louise Briand, qui est aussi vice-présidente de la Fédération des professionnèles (CSN).

La multiplication des cadres et des administrateurs externes à des postes-clés des universités entraîne une logique marchande, selon elle. Ces gestionnaires risquent de donner la priorité aux programmes *«payants»*, calqués sur les besoins des entreprises, par exemple. Louise Briand cite le projet de décentralisation à l'Université du Québec à Montréal (UQAM): les budgets seraient décentralisés vers les facultés et écoles les plus lucratives, notamment l'École des sciences de la gestion.

Le Devoir

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, a longuement répondu, jeudi, aux questions que lui adressait le Parti québécois dans la foulée de l'arrestation du député libéral indépendant Guy Ouellette.

Jacques Chagnon pose ses exigences aux policiers

Le président de l'Assemblée nationale veut être informé de l'arrestation d'un député

MARCO BÉLAIR-CIRINO
Correspondant parlementaire à Québec

Les «méthodes» employées le 25 octobre dernier par l'Unité permanente anticorruption (UPAC) afin d'épingler le président de la Commission des institutions, Guy Ouellette, ne doivent pas faire mouche, a insisté le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, jeudi.

«Utiliser un stratagème visant à faire sortir un député de l'enceinte parlementaire pour mieux procéder à son arrestation […] *est, c'est le moins qu'on puisse dire, assez dérangeant.* […] *Est-ce pour éviter de soumettre un mandat de perquisition au président pour analyser s'il était respectueux des règles applicables en la matière? Force est de constater que des doutes subsistent»*, a-t-il déclaré dans une allocution de trois quarts d'heure prononcée dans le Salon bleu. À ses yeux, les *«méthodes»* utilisées par l'UPAC avec l'autorisation du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) et de la Cour du Québec pour arrêter M. Ouellette et saisir son ordinateur, sa tablette et son portable *«dénotent un manque flagrant de considération à l'endroit de l'Assemblée et de ses membres»*.

Érigé en *«gardien»* de leurs droits et privilèges, M. Chagnon a intimé aux corps de police de dorénavant l'aviser chaque fois qu'ils procèdent à l'arrestation d'un député. L'UPAC a fait mine de ne pas entendre la consigne. Le Service de police de la Ville de Montréal a renvoyé les questions du *Devoir* au ministère de la Sécurité publique. La Sûreté du Québec a dit *«exécuter son mandat dans le respect des lois et des institution*s [sans perdre de vue] *les privilèges parlementaires»*. Aviseriez-vous le président de l'Assemblée nationale de l'imminence de l'arrestation d'un élu? *«On ne commente pas des cas hypothétiques»*, a répondu le sergent Claude Denis.

L'«intégrité attaquée» de Ouellette

Le président de l'Assemblée nationale s'est gardé de sommer, une nouvelle fois, l'UPAC — et par ricochet le DPCP — *«d'accuser ou de s'excuser»* auprès de Guy Ouellette. En revanche, il a souligné que l'ex-policier de la Sûreté du Québec a vu son *«intégrité attaquée»* à moins d'un an des prochaines élections générales. *«Dans un contexte politique où l'image et les perceptions du public sont fondamentales, il est difficile d'imaginer qu'un député à l'égard de qui de telles accusations seraient latentes puisse participer au processus démocratique sans en payer le prix politique. Cette situation, vous en conviendrez, serait inéquitable et même profondément injuste»*, a-t-il soutenu d'un ton grave.

M. Chagnon a répété que les élus de l'Assemblée nationale ne jouissent d'aucune immunité contre des poursuites criminelles et pénales. Cela dit, *«ils doivent pouvoir compter sur certaines garanties qui leur sont nécessaires dans l'exercice de leurs fonctions»*.

Le président de l'Assemblée nationale s'est dit offusqué d'apprendre le vendredi 3 novembre dernier dans *Le Devoir* que l'UPAC comptait effectuer l'extraction du contenu de tous les appareils saisis au député Guy Ouellette sans en prendre connaissance. Il a demandé jeudi à ce qu'un représentant de l'Assemblée nationale prenne part à l'*«opération* [consistant à] *séparer les documents couverts par le privilège et ceux qui ne le sont pas»*. *«Seuls ces derniers pourront alors être utilisés par les autorités policières»*, a-t-il réitéré.

Le leader parlementaire du gouvernement, Jean-Marc Fournier, qui l'a écouté attentivement, s'est abstenu de tout commentaire.

Le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, s'en est pour sa part tenu jeudi à rappeler être en *«dialogue légal»* avec l'Assemblée nationale, et ce, depuis l'opération controversée du 25 octobre dernier. *«Cette collaboration permettra au processus de suivre son cours dans le respect des privilèges parlementaires et de la saine administration de la justice.»*

Le Devoir

Lire aussi › Que l'UPAC s'explique.
L'éditorial de Brian Myles. *Page A 8*

ACTUALITÉS

Un sénateur conservateur meurt en Colombie

Ottawa — Le sénateur conservateur Tobias Enverga, premier Canadien d'origine philippine à être nommé à la Chambre haute, est décédé cette semaine en Colombie pendant un voyage officiel. Nommé au Sénat par le premier ministre Stephen Harper en 2012, M. Enverga *«a eu une longue et distinguée carrière comme gestionnaire de projets pour la Banque de Montréal»*, mais *«c'est dans sa défense de la communauté philippine qu'il a vraiment laissé sa marque*, a noté le chef conservateur, Andrew Sheer. M. Enverga avait créé en 2010 une fondation pour venir en aide à des organismes de bienfaisance au Canada et aux Philippines.

La Presse canadienne

Cellulaire au volant : des sanctions plus salées

Québec — Le gouvernement du Québec songe à quadrupler les sanctions liées à l'utilisation du téléphone cellulaire au volant dans sa toute prochaine réforme du Code de la sécurité routière. Selon un document obtenu par Cogeco Nouvelles, l'amende s'élèvera à entre 300$ et 400$ selon la gravité de l'infraction. Actuellement, les amendes varient de 80$ à 100$, et quatre points d'inaptitude sont inscrits au dossier de conducteur du contrevenant. Dans le nouveau Code de la sécurité routière, il n'y aurait toutefois pas d'ajout de points d'inaptitude. Si le Québec adoptait de telles sanctions, leur sévérité se rapprocherait de celles constatées en Ontario et en Colombie-Britannique. Le ministre des Transports, André Fortin, n'aurait cependant pas l'intention d'imposer des moyens techniques tels les brouilleurs d'ondes pour empêcher l'utilisation du téléphone au volant.

La Presse canadienne

Ristournes à Laval : Accurso n'était pas au courant, répète son avocat

Laval — Tony Accurso n'était *«pas au courant»* d'un système de ristournes sur les contrats de construction qui a eu cours sous l'administration de l'ex-maire de Laval Gilles Vaillancourt. Il n'y a donc pas participé, a plaidé jeudi son avocat, Me Marc Labelle, qui fait sa plaidoirie au procès pour fraude et corruption de l'entrepreneur. Me Labelle a soutenu que M. Accurso dirigeait de si grandes entreprises qu'il ne pouvait s'occuper lui-même de la gestion quotidienne et de l'octroi des contrats de construction. Vendredi, ce sera au tour du procureur de la poursuite, Me Richard Rougeau, de faire la sienne. Antonio Accurso fait face à des accusations de fraude, de corruption de fonctionnaires, d'abus de confiance et de complot.

La Presse canadienne

Alliance mondiale contre les centrales au charbon

Ottawa — Vingt-sept pays, États, provinces et villes se sont engagés à éliminer progressivement les centrales électriques alimentées au charbon et à soutenir la production d'énergie propre grâce à leurs politiques et à des investissements, jeudi, à la Conférence des Nations unies sur le climat, à Bonn en Allemagne. Parmi les membres de l'alliance se trouvent une dizaine de pays européens, comme la France, l'Italie et le Portugal, mais pas l'Allemagne, pays hôte de la COP23. Pour l'instant, l'alliance réunit les économies qui avaient déjà l'intention de se débarrasser de leurs centrales au charbon. Seulement deux États américains issus de la U.S. Climate Alliance, soit ceux de Washington et de l'Oregon, se sont joints à cette campagne.

La Presse canadienne

Cahiers spéciaux
À lire demain

LE DEVOIR

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

France Labelle compte sur la nouvelle administration municipale pour faire progresser le logement social et lutter contre le profilage social.

MONTRÉAL

Plante fait naître l'espoir, se réjouit une chef de file de la lutte contre l'itinérance

France Labelle recevra l'Ordre du Canada pour son implication auprès des sans-abri

SOPHIE MANGADO

Avec une nouvelle administration aux commandes de la ville, *«l'espoir est permis»*, estime France Labelle, directrice générale du Refuge des jeunes de Montréal. Nommée membre de l'Ordre du Canada — plus haute distinction au pays — ce vendredi, elle revient sur 30 ans de politique en itinérance.

Difficile d'apprécier avec justesse le visage mouvant de l'itinérance, croit celle qui préside aussi le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). Visible et localisée à l'époque des punks au centre-ville, elle se fait aujourd'hui plus diffuse et dissimulée dans Centre-Sud, Hochelaga-Maisonneuve, Pierrefonds, le Sud-Ouest ou Montréal-Nord.

«Si statistiquement les jeunes hébergés ne sont pas forcément plus nombreux, ceux en situation de précarité le sont. Leur mode de survie les conduit à être plus mouvants. Ils sont plus sans domicile fixe que sans abri», estime France Labelle.

Et ceux qui demandent refuge changent aussi, à l'instar de la population montréalaise: davantage de jeunes issus de l'immigration (20%, nés ici ou à l'étranger) comptent parmi les quelque 600 hommes de 18 à 25 ans hébergés chaque année par l'organisme.

Les substances consommées sur la rue ont également évolué, la présence accrue de drogues de synthèse provoquant davantage de psychoses toxiques.

Si les données scientifiques manquent, une constante demeure: *«l'écrasante majorité des jeunes accueillis est en grande détresse»*, conclut France Labelle.

Raison pour laquelle nombre d'organismes critiquèrent vertement l'exercice de dénombrement mené par la Ville de Montréal en mars 2015, qui avait conclu à la présence de 3016 personnes en situation d'itinérance dans la métropole.

«C'est sous-évalué, réaffirme Mme Labelle. *Un portrait instantané des hébergements une nuit donnée, c'est un indicateur incomplet, pas un portrait global.»*

Une conclusion pernicieuse, selon elle, puisqu'elle devrait servir de référence pour déterminer les services à financer. *«Ce chiffre, c'est la pointe de l'iceberg*, croit-elle. *Il ne considère pas les personnes qui ne dorment pas dans les refuges. Ou qui en tout cas n'y dormaient pas ce soir-là.»*

Le prochain dénombrement (voir encadré) se fera sous la gouverne de Projet Montréal. France Labelle attend avec bienveillance l'arrivée de Valérie Plante. *«On a affaire à une équipe progressiste, avec un projet ambitieux en matière de logement social et de profilage social. L'espoir que ces préoccupations se traduisent en actions est permis.»*

Se gardant de tomber dans le déterminisme, elle relève néanmoins que si *«la pauvreté ne mène pas toujours à l'itinérance, l'itinérance est toujours affaire de pauvreté. Il n'y a pas de corrélation absolue, mais quand on regarde en amont, il y a une brisure quelque part, une maille du filet social qui a sauté»*.

Elle voit l'éducation, l'accès à l'emploi — *«avec de vraies mesures incitatives, pas six mois sous la contrainte»* —, au logement social et au logement abordable comme autant de priorités. *«On ne le dira jamais assez: l'urgence coûte beaucoup plus cher que la prévention.»*

À regarder 30 ans en arrière, France Labelle conclut que c'est en matière de lutte contre la pauvreté que le bât blesse le plus. Elle espère également un engagement de la part de l'administration Plante.

Ça ne change pas une vie, mais…

«Pour son dévouement à la défense des droits des plus démunis ainsi qu'à la lutte contre la pauvreté et l'itinérance», indique le site officiel de la gouverneure générale du Canada, France Labelle rejoint donc l'Ordre du Canada.

«En 30 ans, j'ai porté tous les chapeaux: mère Teresa, emmerdeuse, empêcheuse de tourner en rond… Je reçois cette médaille comme la reconnaissance d'avoir dérangé. Je n'ai pas travaillé seule, je n'ai rien inventé, nous sommes nombreux à œuvrer en vents contraires.

«Je parle avec et pour ceux qui n'ont pas voix au chapitre. Et je n'ai pas fini. Ce qui n'est peut-être pas une bonne nouvelle pour tout le monde!»

Collaboratrice
Le Devoir

Dénombrement des itinérants en 2018

En septembre dernier, la Ville de Montréal annonçait par voie de communiqué la tenue d'un dénombrement en 2018. Une décision qui *«coïncide avec* [celle] *du gouvernement du Québec de participer au dénombrement ponctuel, coordonné par le gouvernement fédéral dans le cadre de sa Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance. Plus d'une soixantaine de localités canadiennes ont démontré leur intérêt à procéder à un dénombrement ponctuel en 2018 et, au Québec, le ministère de la Santé et des Services sociaux vise un dénombrement dans plus d'une dizaine de localités.»*

Source : Ville de Montréal

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2017-11-15

Lotto 6/49 : 18 25 29 30 36 48 — 47 compl.
Prochain gros lot (approx.) : 12 000 000 $
1 LOT GARANTI DE 1 000 000 $
63735469-02

Québec 49 : 04 13 27 33 39 41 — 49 compl.
Extra 5344233

Lotto MAX : Ce soir, 22 MILLIONS $ (approx.)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

lotoquebec.com/loteries

OSSIER

TEMPÊTE DANS LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les avancées de l'automatisation et de l'intelligence artificielle s'apprêtent à chambarder le monde du travail. Des médecins et des avocats verront leurs professions changer, des milliers d'emplois sont appelés à disparaître. Qu'en sera-t-il du vôtre?

À LIRE DEMAIN
TEXTES : ISABELLE PARÉ
KARL RETTINO-PARAZELLI
ANNABELLE CAILLOU
PHOTOS : JACQUES NADEAU

POUR LE TEXTE ET LE CONTEXTE
LE DEVOIR

ACTUALITÉS

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Valérie Plante a prêté serment en compagnie des autres élus montréalais, jeudi après-midi, lors d'une cérémonie au marché Bonsecours.

Les cinq défis de Valérie Plante

La nouvelle mairesse veut mettre le cap sur la mobilité, la sécurité routière, l'habitation pour les familles, les services publics et l'économie montréalaise

JEANNE CORRIVEAU

Valérie Plante est officiellement devenue la mairesse de Montréal jeudi alors qu'elle prêtait serment en compagnie des autres élus montréalais. Elle compte mettre rapidement le cap sur ses priorités, dont la mobilité.

«Nous avons une obligation de résultat», a déclaré d'emblée la mairesse lors d'une cérémonie au marché Bonsecours.

Ainsi, 102 élus ont été déclarés officiellement élus. La 103e, Lisa Christensen, de Projet Montréal, n'a pu être assermentée en raison d'un dépouillement judiciaire en cours dans le district de Pointe-aux-Prairies.

Dans son allocution, la nouvelle mairesse a énuméré les cinq défis auxquels son administration s'attaquera, soit l'amélioration de la mobilité, une sécurité accrue pour les cyclistes et les piétons, la construction de projets d'habitation pour les familles, la prestation de services publics plus efficaces et un développement économique *«inclusif»*.

La réalisation de certaines des ambitions de la nouvelle mairesse nécessitera un coup de pouce de Québec et d'Ottawa. *«Nos partenaires doivent prendre acte du message qui a été envoyé le 5 novembre et être à l'écoute des besoins des Montréalais»*, a souligné Valérie Plante.

> *« Si vous aimez cette ville autant que je l'aime, je vous demande de vous impliquer »*
>
> **Valérie Plante, mairesse de Montréal**

La mairesse avait également un message pour les Montréalais: *«Si vous aimez cette ville autant que je l'aime, je vous demande de vous impliquer»*, a-t-elle dit.

Des promesses à tenir

Valérie Plante aura fort à faire pour respecter toutes les promesses qu'elle a faites en campagne.

Elle a notamment promis de limiter les hausses de taxes à l'inflation, d'ajouter 300 autobus à la flotte de la Société de transport de Montréal (STM), de lancer le projet de ligne rose du métro, d'instaurer la gratuité pour les jeunes et les aînés dans les transports en commun.

Elle s'est également engagée à construire 12 000 logements sociaux et à abolir la taxe de Bienvenue pour les familles.

À l'issue de la cérémonie, elle a rappelé qu'elle s'attaquerait en priorité à l'enjeu de la mobilité. *«Déjà, on a commencé à travailler avec mes interlocuteurs au niveau provincial et fédéral, mais j'espère pouvoir rapidement dire comment ça va se matérialiser.»*

Les Montréalais commenceront à voir les résultats dans les prochains mois. D'ici là, certaines mesures touchant la transparence, comme le retour du registre des visiteurs de la mairesse, pourront être mises en place promptement.

Valérie Plante dévoilera la composition de son comité exécutif de *«façon imminente»*. *«On y est presque»*, a-t-elle dit.

Quant au budget, la nouvelle administration y travaille déjà et s'affaire à réduire le manque à gagner de 358 millions constaté la semaine dernière. *«On va livrer ce qu'on a dit: un budget équilibré avec des taxes foncières limitées à l'inflation et qui vont intégrer les priorités des Montréalais»*, a indiqué le président du comité exécutif, Benoit Dorais.

Le budget sera déposé au retour des Fêtes et sera adopté avant la fin janvier, a précisé M. Dorais.

Le chef de l'opposition par intérim, Lionel Perez, estime que la nouvelle administration devra faire ses preuves: *«Gouverner, c'est assumer, et on va voir avec la présentation du budget s'ils ont fait les bons choix.»*

La mairesse de LaSalle, Manon Barbe, a salué l'arrivée au pouvoir de Valérie Plante. *«Je trouve ça très rafraîchissant*, a-t-elle expliqué. *On partage les mêmes valeurs et la même vision sur les services donnés à la population qui ne passent pas par la centralisation, mais par la décentralisation.»*

Projet Montréal a fait élire 51 personnes, dont 34 siégeront au conseil municipal. De son côté, Équipe Denis Coderre formera l'opposition officielle avec 39 élus, dont 25 au conseil municipal. Coalition Montréal n'aura qu'un seul élu, Marvin Rotrand, doyen au conseil municipal. Quant aux partis locaux, à Anjou et à LaSalle, ils comptent 12 élus.

Le Devoir

NÉGOCIATIONS

Le gouvernement Couillard s'entend avec ses ingénieurs

PATRICE BERGERON

à Québec

Une entente de principe a été conclue *in extremis* entre le gouvernement Couillard et les ingénieurs de l'État jeudi soir.

L'Assemblée nationale avait été convoquée pour 19 h 00 afin d'adopter une loi spéciale qui leur imposerait des conditions de travail, mais un accord a finalement été convenu, juste avant l'échéance prévue.

L'entente *«respecte les paramètres financiers du secteur public»*, a assuré le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand, mais on n'en sait guère plus sur ses modalités, puisqu'elle doit d'abord être soumise aux 1400 membres de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ) avant d'être rendue publique.

Cette rencontre de la dernière chance a duré environ quatre heures, au siège du Conseil du trésor à Québec.

Dans un point de presse commun, le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand, et le président de l'APIGQ, Marc-André Martin, ont dit tous les deux être très heureux de ce dénouement.

«Il n'y a pas un parlementaire qui ne sera pas heureux de la chose», a dit le ministre, évoquant ainsi les séances de nuit de l'Assemblée nationale qui rebutent les élus.

«Vous savez, une loi spéciale, ce n'est jamais une victoire pour un gouvernement, ce n'est jamais un scénario qui nous apparaît gagnant.»

L'entente reconnaît des *«particularités»* du travail des ingénieurs, a fait valoir M. Arcand. *«On veut s'assurer qu'il y a un climat positif, on est très sensibles* [à ça]*»*, a-t-il poursuivi.

Expertise renforcée

Le syndicat exigeait à cet égard que le gouvernement renforce son expertise interne en matière de génie et dit avoir obtenu gain de cause.

C'est sur ce terrain d'entente que les parties se sont rapprochées, et ce n'est pas la menace de loi spéciale qui a fait plier l'APIGQ, a assuré M. Martin.

Rappelons que le syndicat demandait une augmentation salariale de 19% sur sept ans, mais que le gouvernement offrait pratiquement moitié moins.

Québec a toujours invoqué la capacité de payer des contribuables ainsi que l'équité envers les autres employés de l'État, qui ont obtenu 5,25% sur cinq ans, en plus de montants forfaitaires.

Le président du syndicat a affirmé être convaincu que ses membres voteront en faveur de cet accord *«dans une très forte proportion»*.

Cette entente de principe survient trois ans après la fin de la convention collective précédente et une soixantaine de rencontres de négociations.

Dans les dernières semaines, le syndicat avait annoncé des moyens de pression qui ont forcé le gouvernement à réagir. Les ingénieurs refusaient de faire des heures supplémentaires. Par conséquent, l'inspection des ouvrages routiers devait se faire de jour plutôt que de nuit, ce qui pouvait provoquer des embouteillages.

La Presse canadienne

JACQUES BOISSINOT LA PRESSE CANADIENNE

Le président du Conseil du trésor, Pierre Arcand, s'est dit heureux d'avoir pu éviter l'imposition d'une loi spéciale aux ingénieurs.

QUÉBEC

Régis Labeaume dévoile son nouveau comité exécutif

ISABELLE PORTER

à Québec

Le maire Régis Labeaume a choisi Marie-Josée Savard pour remplacer Julie Lemieux à la vice-présidence de son comité exécutif. Cette commerçante, qui a déjà été conseillère municipale, hérite des dossiers clés de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine.

Propriétaire de deux commerces au détail, Mme Savard fait un retour en politique puisqu'elle avait été conseillère municipale entre 2009 et 2013. Le maire l'a décrite comme une politicienne d'expérience *«très aimée de ses collègues»* et *«très respectée»*. Devant les journalistes, la principale intéressée a décrit sa nomination comme une *«belle surprise»*.

Invitée à dire quelle direction elle souhaitait donner aux dossiers, elle a réservé ses commentaires pour plus tard, ayant été avisée seulement la veille de sa nomination.

> **La Ville prépare une commémoration de l'attentat à la mosquée qui a fait six morts le 30 janvier**

Une conseillère de 23 ans à la culture

À quelques exceptions près, la composition de l'exécutif reste la même, soit Jonatan Julien aux finances, Patrick Voyer à la sécurité civile et Rémy Normand au Réseau de transport de la capitale, notamment.

L'environnement passe toutefois des mains de Steeve Verret à celles de Suzanne Verreault. Conseillère du district de Limoilou, Mme Verreault était déjà aux premières loges des dossiers de l'usine de biométhanisation, de l'incinérateur et des problèmes de qualité de l'air en provenance du port. *«Ça fait plusieurs années que je traite ces dossiers-là»*, a-t-elle souligné.

M. Labeaume a en outre voulu donner une plus grande place aux jeunes en nommant Alicia Despins, 23 ans, responsable du dossier de la culture. Enfin, les dossiers d'habitation et de développement social que gérait l'ex-conseillère Chantal Gilbert seront repris par une autre nouvelle venue, Émilie Villeneuve.

La tuerie du 30 janvier commémorée

Le maire Labeaume a aussi fait savoir à cette occasion que la Ville préparait une commémoration de l'attentat à la mosquée qui a fait six morts le 30 janvier dernier. Un événement sous le signe de la *«sobriété»*, a-t-il promis.

Cette commémoration sera organisée de concert avec les représentants du Centre culturel islamique, où s'est déroulé le drame. Les instigateurs de la veillée aux chandelles qui s'était tenue au lendemain de la tuerie seront aussi sollicités.

Le Devoir

LE MONDE

Démocratie à l'agonie au Cambodge

Le principal parti d'opposition est dissous par la Cour suprême à quelques mois des élections

SUY SE

Le principal parti d'opposition du Cambodge a été dissous jeudi à quelques mois d'élections cruciales pour le gouvernement de Hun Sen, au pouvoir depuis 32 ans et qui entend s'y maintenir.

«Cette décision est garante de paix», s'est félicité le premier ministre Hun Sen, assurant que les élections se dérouleraient comme prévu en juillet 2018, même en l'absence de la principale force d'opposition.

Après une journée de délibération, c'est la Cour suprême cambodgienne, contrôlée par le régime, qui a tranché pour la dissolution du Parti du sauvetage national du Cambodge (CNRP).

Elle a, dans le même temps, interdit plus d'une centaine de membres du parti de vie politique pendant cinq ans, privant ainsi durablement le pays de toute opposition.

La tension est, depuis des mois, très forte dans ce pays d'Asie du Sud-Est, et la crise s'est encore approfondie début septembre avec la mise en examen de Kem Sokha, le chef du CNRP, pour *«trahison et espionnage»*, passibles de 30 ans de prison.

Le CNRP est accusé par le gouvernement d'être une menace pour la *«sécurité intérieure»* du pays. Il aurait cherché d'après le pouvoir à préparer une révolution dans le pays, avec l'appui des États-Unis.

Le CNRP n'a pas envoyé d'avocats devant la Cour face au ministère de l'Intérieur. *«Cela prouve qu'ils reconnaissent les faits»*, a continué le juge, qui est membre du parti au pouvoir, le Parti du peuple cambodgien (CPP).

Hun Sen est un habitué de la rhétorique anti-américaine, accusant depuis des années Washington de soutenir l'opposition au Cambodge.

Depuis les élections municipales de juin et la forte percée de l'opposition, Hun Sen a durci le ton et lancé une campagne de répression contre l'opposition. Les défenseurs des droits de l'homme l'accusent de vouloir faire place nette avant la tenue du scrutin.

Vague de répression

Depuis l'arrestation de Kem Sokha, plus de la moitié des parlementaires du parti ont fui à l'étranger pour échapper à cette nouvelle vague de répression.

Adepte des formules-chocs et des menaces, le premier ministre du Cambodge avait promis la semaine passée *«l'enfer»* à la vingtaine de députés d'opposition restants dans le pays s'ils ne rejoignaient pas ses rangs avant la dissolution de leur parti le 16 novembre.

Seul un député a accepté de jouer les transfuges. *«C'est la mort de la démocratie au Cambodge»*, a déploré Phil Roberston, de Human Rights Watch Asie. *«Les élections de 2018 n'auront aucun sens sans le CNRP»*, a expliqué Mu Sochua, députée de l'opposition en exil.

À 65 ans, Hun Sen, homme fort du Cambodge depuis 32 ans, se dépeint comme la seule personne qui peut apporter la stabilité et la prospérité dans un pays toujours marqué par la guerre civile et le génocide perpétré par les Khmers rouges.

En 2013, lors des dernières législatives, l'opposition de ce pays de 15 millions d'habitants (dont plus de 5 millions sont membres du parti au pouvoir) avait dénoncé des fraudes. Elle avait réussi à organiser de grandes manifestations anti-Hun Sen après le scrutin. *«Le Japon et l'Union européenne devraient immédiatement annoncer qu'ils suspendent toute aide financière et technique pour l'organisation des élections»*, a déclaré Phil Robertson.

Le Cambodge, où trois millions de personnes vivent encore sous le seuil de pauvreté, est devenu ces dernières années l'une des économies les plus dynamiques d'Asie du Sud-Est. Le pays s'est par ailleurs largement rapproché de son puissant voisin chinois.

La Banque mondiale estime que le taux de croissance du PIB pourrait atteindre près de 7% cette année et l'an prochain, grâce aux exportations du secteur textile, qui fournit de grandes marques comme Nike ou Gap.

Agence France-Presse

ANGELOS TZORTZINIS AGENCE FRANCE-PRESSE

Inondations meurtrières en Grèce

Mandra — Un deuil national de trois jours a été décrété jeudi en Grèce après les inondations qui ont fait mercredi 16 morts et plusieurs disparus près d'Athènes, ainsi que des dizaines de blessés. *«Ce phénomène extrême a eu une telle répercussion en raison de décennies de problèmes qui se sont accumulés et de carences dans les infrastructures et l'aménagement du territoire»*, a affirmé le premier ministre Alexis Tsipras. Selon les météorologues, les pluies torrentielles se sont accumulées sur une montagne proche dévastée par des incendies de forêt en 2016, facilitant d'autant l'avancée du torrent de boue enregistré mercredi. Médias et experts relevaient que la catastrophe était prévisible en raison de constructions mal conçues dans le secteur, dont certaines par les autorités municipales elles-mêmes.

Agence France-Presse

ARMES CHIMIQUES

Moscou oppose son veto aux inspections en Syrie

Nations unies — La Russie a mis jeudi son veto à l'ONU à un projet de résolution rédigé par les États-Unis prolongeant d'un an le mandat des experts internationaux enquêtant sur l'utilisation des armes chimiques en Syrie.

Il s'agit du dixième veto russe concernant la Syrie, dont le régime est soutenu par la Russie.

«La Russie a tué le mécanisme d'enquête qui avait un soutien général dans ce Conseil, a dénoncé l'ambassadrice américaine, Nikki Haley. *Le message est clair: la Russie accepte le recours aux armes chimiques en Syrie.»*

«La France est consternée par ce résultat dû au veto russe», a abondé son homologue français, François Delattre. *«La Russie a échoué à promouvoir la paix en Syrie»* en *«refusant d'être constructive»* sur les textes discutés, a lancé l'ambassadeur britannique, Matthew Rycroft.

L'ambassadeur russe à l'ONU, Vassily Nebenzia, a rejeté toutes ces critiques, dénonçant notamment la *«malhonnêteté»* du Royaume-Uni, qui a parlé de *«trahison»*.

Le mandat du groupe des enquêteurs de l'ONU et de l'OIAC, appelé JIM, s'achevait jeudi à minuit. Selon certains diplomates, après le veto russe, des possibilités existent encore pour une prolongation technique de ce mandat le temps que les États-Unis et la Russie se mettent d'accord. Ce cas de figure s'était déjà produit l'an dernier.

Derrière cette question de l'avenir du JIM, c'est l'ensemble du régime de non-prolifération établi par les Nations unies pour interdire dans le monde le recours aux armes chimiques qui est en jeu, selon des diplomates.

Cela fait plusieurs semaines que le renouvellement du mandat du JIM était au centre d'un bras de fer entre Washington et Moscou, divisés sur le dernier rapport des experts onusiens et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC).

Ils ont conclu fin octobre à l'implication d'un avion bombardier du régime syrien dans une attaque au gaz sarin commise le 4 avril à Khan Cheikhoun, qui a fait plus de 80 morts.

Le JIM, créé en 2015 sur une initiative américano-russe, examine des dizaines d'attaques chimiques présumées. En vertu d'un accord russo-américain survenu en 2013, les armes chimiques sont bannies de Syrie. Mais trois sites chimiques existent toutefois toujours dans le pays, selon l'OIAC.

En deux ans, le JIM a conclu que les forces syriennes, outre l'affaire de Khan Cheikhoun, avaient été responsables d'attaques au chlore dans trois villages en 2014 et 2015, et que le groupe EI avait utilisé du gaz moutarde en 2015.

Agence France-Presse

YÉMEN

« Des milliers de victimes innocentes » possibles à cause d'une « guerre stupide »

Genève — Les responsables de trois agences de l'ONU ont affirmé jeudi que *«des milliers de victimes innocentes»* allaient mourir au Yémen si le blocus imposé par la coalition menée par l'Arabie saoudite se poursuivait dans une guerre qualifiée de *«stupide»* par Antonio Guterres.

À New York, Stéphane Dujarric, porte-parole du secrétaire général de l'ONU, a dit que ce dernier était *«très déçu»* de ne pas voir une levée du blocus réclamée depuis plus d'une semaine par le Conseil de sécurité.

«C'est une crise créée par l'homme», a-t-il ajouté, racontant qu'Antonio Guterres avait qualifié le conflit au Yémen de *«guerre stupide»*.

Dans une lettre à l'ambassadeur saoudien à l'ONU, Abdallah al-Mouallimi, Antonio Guterres réclame à nouveau un accès humanitaire pour les avions de l'ONU à Sanaa et à Aden, et aux ports de Hodeida et de Saleef. Il propose aussi d'envoyer une équipe en Arabie saoudite pour étudier un renforcement des inspections des cargaisons, mais seulement une fois que l'aide humanitaire pourra reprendre.

Riyad n'accepte une levée du blocus qu'à condition d'avoir discuté avant d'un renforcement des contrôles, arguant de la nécessité de lutter contre les trafics d'armes à destination des rebelles yéménites.

«Des milliers de victimes innocentes, et parmi elles de nombreux enfants, vont mourir» si elles ne peuvent avoir accès à une aide humanitaire, écrivent l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM) dans un communiqué commun reçu à Genève.

«Ensemble, nous lançons un nouvel appel urgent à la coalition à permettre l'entrée de fournitures de premier secours au Yémen en réponse à ce qui est aujourd'hui la pire crise humanitaire dans le monde», écrivent Tedros Adhanom Ghebreyesus (OMS), Anthony Lake (UNICEF) et David Beasley (PAM), ajoutant: *«Les fournitures, qui comprennent des médicaments, des vaccins et de la nourriture, sont essentielles pour contrer la maladie et la famine.»*

Les trois agences déplorent *«les conséquences humanitaires du blocus»*: 120 cas de diphtérie ont notamment été diagnostiqués, occasionnant *«14 décès — principalement des enfants au cours des dernières semaines»*, alors que des vaccins et des médicaments sont bloqués aux frontières du Yémen.

Agence France-Presse

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les **trente jours** de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit sous affirmation solennelle faisant état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les **quarante-cinq jours** de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur par tout moyen permettant d'établir son expédition et être adressée à la **Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal (Québec) H2Y 1B6**.

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
Distillerie Otis Inc. LA QUINCAILLERIE 980, Rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2J3 Dossier : 357 327	Cession totale de 1 Bar avec autorisation de danse et spectacles sans nudité	980, Rue Rachel Est Montréal (Québec) H2J 2J3
9308-7377 Québec Inc. RESTAURANT CAFÉDEN 6576, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6 Dossier : 457 572	Augmentation de la capacité du permis de Restaurant pour vendre au 1er étage	6576, Boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C6
9095-1716 Quebec Inc DUNDEES 2010, Rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B8 Dossier : 819 334	Addition d'une localisation terrasse au permis de Bar. Addition de deux localisations de terrasse sur domaine public du permis de Restaurant pour vendre	2010, Rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B8
9362-6174 Québec Inc. KIM GALBI 2100, Rue Saint-Mathieu Montréal (Québec) H3H 2J4 Dossier : 929 802	1 Restaurant pour vendre	2100, Rue Saint-Mathieu Montréal (Québec) H3H 2J4
9361-7678 Québec Inc. MON AMI CORÉEN CUISINE 747, Boul. Décarie Montréal (Québec) H4L 1L3 Dossier : 1 110 568	1 Restaurant pour vendre	747, Boul. Décarie Montréal (Québec) H4L 1L3

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR	NATURE DE LA DEMANDE	ENDROIT D'EXPLOITATION
9314-1869 Québec Inc. SUSHI PLUS 5940, Chemin De La Côte-Des-Neiges Montréal (Québec) H3S 1Z5 Dossier : 2 022 465	Changement de catégorie du permis Restaurant pour vendre à permis de Restaurant pour servir	5940, Chemin De La Côte-Des-Neiges Montréal (Québec) H3S 1Z5
Restaurant Hao Anh Dao Inc. RESTAURANT HAO ANH DAO 4315, Rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K5 Dossier : 2 155 604	1 Restaurant pour servir	4315, Rue Ontario Est Montréal (Québec) H1V 1K5
Le Bar Laribar (s.e.n.c.) LE BAR LARIBAR 6296, avenue Papineau Montréal (Québec) H2G 2W9 Dossier : 2743-367	Augentation de la capacité du permis de bar au 1er étage	6296, avenue Papineau Montréal (Québec) H2G 2W9
9316-2964 Québec Inc. FONDUE CHINOISE PANDA 2170, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M7 Dossier : 2749-273	1 Restaurant pour vendre	2170, rue Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 1M7
9367-7227 Québec inc. BABYLON PALACE 3390, boul. Crémazie Est Montréal (Québec) H2A 2X8 Dossier : 4595-542	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	3390, boul. Crémazie Est Montréal (Québec) H2A 2X8

Québec

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE
C.c.Q. art. 795

Prenez avis que Claude Maranda, en son vivant domicilié au 950, boulevard Saint-Joseph, Montréal, Québec, H2J 1K8, est décédé à Saint-Eustache, le 7 décembre 2015. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au bureau de
Gendron Carpentier, s.e.n.c.r.l., notaires fiscalistes, situé au 615, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 300, Montréal, Québec, H3B 1P5.
Donné ce 15 novembre 2017.
Hervé Maranda et
Vincent Maranda, liquidateurs

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que
Katia (alias Marie, Andrey) Bohémier, en son vivant domiciliée au 6349 rue St-Denis, Montréal, Québec, est décédée le 10 juillet 2017. Un inventaire de ses biens a été dressé conformément à la loi et peut être consulté par les intéressés, au 7102 av Christophe-Colomb, Montréal, Québec, H2S 2H5
du 20 novembre 2017
au 30 novembre 2017,
en tout temps.
Donné ce 15 novembre 2017
Manon Camiré, liquidatrice

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis de la clôture de l'inventaire des biens de la succession de Pauline LANGEVIN, en son vivant domiciliée au 4895, rue St-Joseph, chambre 304, Laval (Québec) H7C 1H6, décédée le 14 juin 2017, lequel inventaire peut être consulté par les intéressés à l'étude du notaire soussigné au 2183, boul. des Laurentides, suite 215, Laval (Québec) H7K 2J3.
Me Ted MALEK, notaire

HÉBERT & ASSOCIÉS, NOTAIRES
Avis d'inventaire

Avis est par les présentes donné, qu'à la suite du décès de Robert Duquette, en son vivant domicilié au 3375, boulevard Gouin Est, appartement 210 Montréal-Nord, Québec, H1H 5M1, survenu le 12 septembre 2017, un inventaire des biens du défunt a été fait par la liquidatrice successorale, Francine Brunet, le 15 novembre 2017, devant Me Sonia BERLATIE, notaire, conformément à la loi.
Cet inventaire peut être consulté par les personnes ayant un intérêt dans cette succcession, à l'étude de Me Sonia BERLATIE, notaire sise au
10, boulevard Brien, bureau 100, Repentigny (Québec) J6A 4R7.
Donné ce 15 novembre 2017.
Me Sonia BERLATIE, notaire

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Prenez avis que Lois Jean Thompson est décédée le 26 juillet 2017 à Montréal.
Un inventaire de ses actifs et de ses passifs a été dressé conformément à la loi et a été signé par le liquidateur le 10 novembre 2017 par acte sous seing privé devant deux (2) témoins.
Cet inventaire peut être consulté par les personnes ayant un intérêt juridique chez BCF s.e.n.c.r.l., au 1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 25e étage, Montréal, Québec, H3B 5C9, en contactant Marcella De Piano, notaire (514-397-2682). (Dossier # 34813-5)
Donné ce 15 novembre 2017.
BCF s.e..n.c.r.l., procureur pour le liquidateur de la succession Lois Jean Thompson

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Jean-Paul Rivest, en son vivant domicilié au
505, rue Notre- Dame, unité 429, Repentigny, Québec, J6A 8K5, survenu le 13 janvier 2016, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux devant Me Maryse Piérard, notaire, le 15 novembre 2017, conformément à la loi.
Cet inventaire peut être consulté par les intéressés au
380, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 7100, Montréal, Québec, H2Y 3X7.
Donné ce 15 novembre 2017.
Jocelyne Rivest, Jacques Rivest et Diane Rivest, liquidateurs

Appel d'offres

Montréal

Services institutionnels

Service de la gestion et de la transaction immobilière

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5913

Descriptif : CONTRAT DE CONCEPTION, CONSTRUCTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN D'UN CENTRE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR COMPOSTAGE –ARR.ST-LAURENT

L'ouverture des soumissions prévue pour le, 13 décembre 2017, est reportée au, 7 février 2018, à 10h30, au service du greffe de la Ville de Montréal, à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6.

Montréal, le 17 novembre 2017

Le greffier de la Ville
Yves Saindon, avocat

HEURES DE TOMBÉE

Avis légaux et appels d'offres

Les réservations doivent être faites avant 15 h pour publication deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi : Réservations avant **11 h le vendredi**

Publications du mardi : Réservations avant **15 h le vendredi**

POUR NOUS JOINDRE
avisdev@ledevoir.com
Tél. : 514-985-3344
Fax : 514-985-3340
www.ledevoir.com/services-et-annonces/avis-publics
www.ledevoir.com/services-et-annonces/appels-d-offres

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

LE MONDE

HARIRI EN FRANCE

Escale ou exil ?

VALÉRIE LEROUX
à Riyad

Le premier ministre libanais démissionnaire, Saad Hariri, sera samedi en France, a annoncé jeudi l'Élysée, après un démenti de Riyad sur une restriction de ses mouvements en Arabie saoudite.

Cette annonce a coïncidé avec une visite à Riyad du chef de la diplomatie française, Jean-Yves Le Drian, qui a rencontré M. Hariri, 47 ans, un protégé de l'Arabie saoudite.

La démission-surprise le 4 novembre depuis Riyad de M. Hariri, qui a notamment accusé l'Iran et son allié libanais, le Hezbollah, de *«mainmise»* sur le Liban, a fait craindre une escalade des tensions entre l'Arabie saoudite sunnite et l'Iran chiite, les deux puissances régionales rivales.

La France, qui entretient des liens très étroits avec le Liban, s'est récemment démenée pour trouver une issue à la crise.

Plus tôt jeudi, l'Élysée avait indiqué que M. Hariri *«devrait arriver en France dans les prochains jours»*, à l'invitation d'Emmanuel Macron.

Depuis l'annonce de la démission de M. Hariri, qui avait dit aussi craindre pour sa vie, informations et rumeurs ont circulé sur une interdiction au premier ministre libanais de quitter le royaume saoudien après avoir été *«contraint»* à la démission.

Et mercredi, le président libanais, Michel Aoun, n'a pas hésité à affirmer qu'il le jugeait *«en captivité»* à Riyad.

Réfutant ces accusations, le ministre saoudien des Affaires étrangères, Adel al-Jubeir, a affirmé jeudi que M. Hariri était libre de quitter l'Arabie saoudite *«quand il veut»*. Il a en outre renouvelé les accusations contre le mouvement chiite Hezbollah, rival de M. Hariri mais avec lequel ce dernier avait formé un gouvernement il y a un an.

La démission de M. Hariri a été perçue comme un nouveau bras de fer entre l'Arabie saoudite et l'Iran, qui s'affrontent déjà sur plusieurs dossiers régionaux, notamment les guerres au Yémen et en Syrie.

Le voyage attendu de Saad Hariri en France est une porte de sortie pour lui, mais il pourrait sonner le glas de sa carrière politique, selon des experts.

Pour Amal Saad, professeur de sciences politiques à l'Université libanaise, le voyage de M. Hariri signifie soit l'exil et la fin de sa carrière politique, soit un retour au Liban et des négociations avec le Hezbollah.

«Soit il devra démissionner de toute la vie politique», soit *«Paris est juste une escale, et il reviendra à Beyrouth négocier un* deal *avec le Hezbollah»*.

Agence France-Presse

JEKESAI NJIKIZANA AGENCE FRANCE-PRESSE

Robert Mugabe et son épouse Grace, à un événement pour soutenir M^me^ Mugabe comme prochaine vice-présidente du parti, le 8 novembre.

ZIMBABWE

Mugabe refuse de démissionner

REAGAN MASHAVAVE
FANUEL JONGWE
à Harare

Le président Robert Mugabe a catégoriquement refusé jeudi de renoncer au pouvoir sans partage qu'il exerce depuis trente-sept ans à la tête du Zimbabwe, au cours de discussions avec l'armée qui a pris le contrôle de la capitale Harare.

Placé en résidence surveillée dans la nuit de mardi à mercredi, le chef de l'État, 93 ans, a rencontré pour la première fois jeudi après-midi le chef de l'armée, le général Constantino Chiwenga, au siège de la présidence à Harare, a rapporté à l'AFP une source proche des militaires.

«Ils se sont rencontrés aujourd'hui. Il a refusé de démissionner, je pense qu'il essaie de gagner du temps», a déclaré cette source sous couvert de l'anonymat.

Deux ministres sud-africains dépêchés par le président Jacob Zuma ont également participé à la réunion, selon un porte-parole du ministère des Affaires étrangères à Pretoria, qui n'a donné aucun détail sur la teneur de leurs discussions.

Des images diffusées après la rencontre ont montré le président Mugabe dans une veste bleu marine et un pantalon gris aux côtés du général Chiwenga, tout sourire dans son treillis.

L'armée est intervenue quelques jours après l'éviction la semaine dernière du vice-président Emmerson Mnangagwa, qui s'était longuement opposé à la première dame Grace Mugabe pour la succession du président.

Vétéran de la lutte pour l'indépendance et proche des militaires, M. Mnangagwa, 75 ans, faisait figure jusque-là de dauphin potentiel de M. Mugabe.

ZIMBABWE BROADCASTING CORPORATION AGENCE FRANCE-PRESSE

Robert Mugabe (deuxième à droite) aux côtés du général Constantino Chiwenga (à droite) et d'envoyés sud-africains, jeudi

Des soldats et des blindés sont déployés depuis mercredi matin autour de plusieurs points stratégiques de la capitale.

Un porte-parole des militaires, le général Sibusiyo Moyo, a expliqué que l'opération avait pour seules cibles les *«criminels»* qui entourent M. Mugabe, en clair les partisans de son épouse.

Ce coup de force de l'armée, l'un des piliers du régime, fait vaciller le règne du plus vieux dirigeant en exercice de la planète.

M. Mugabe avait annoncé son intention de briguer, malgré son âge et sa santé de plus en plus fragile, un nouveau mandat lors de l'élection présidentielle prévue en 2018.

Le MDC réclame une transition démocratique

Jeudi, plusieurs voix de l'opposition sont sorties de leur silence pour exiger à leur tour son départ et une transition vers des élections libres.

«Dans l'intérêt du peuple zimbabwéen, Robert Mugabe doit démissionner», a déclaré Morgan Tsvangirai, le chef du Mouvement pour un changement démocratique (MDC), le principal parti de l'opposition.

«Il ne fait aucun doute qu'il nous faut un accord de transition qui doit traiter de la reprise économique et de la réforme électorale», a renchéri l'ex-vice-présidente Joice Mujuru, écartée en 2014 sur ordre, elle aussi, de Grace Mugabe.

Emblème de la fronde qui a secoué le pays en 2016, le pasteur Evan Mawarire s'est dit prêt à discuter avec l'armée. *«En tant que citoyens, nous ne pouvons rester les bras croisés*, a-t-il plaidé sur Facebook, *nous devons participer.»*

Selon les analystes, les militaires sont déterminés à sortir rapidement de la crise.

«Ils veulent que Mugabe signe sa démission au plus vite», a commenté à l'AFP Knox Chitiyo, du centre de réflexion britannique Chatham House. *«Ensuite, ils veulent un président de transition, qui serait probablement Mnangagwa.»*

Zuma «très préoccupé»

La communauté internationale continue à suivre de près la situation au Zimbabwe, inquiète de l'intervention de l'armée.

«Nous n'accepterons jamais le coup d'État militaire», a averti jeudi le chef de l'État guinéen Alpha Condé, président en exercice de l'Union africaine (UA). *«Nous exigeons le respect de la Constitution, le retour à l'ordre constitutionnel»*, a-t-il ajouté.

Fidèle soutien de M. Mugabe, le président sud-africain, Jacob Zuma, s'est dit dès mercredi *«très préoccupé»* par la situation.

À l'issue d'une réunion en urgence au Botswana jeudi, la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) qu'il préside a appelé les protagonistes de la crise *«à régler les défis politiques par des moyens pacifiques»* en respectant la Constitution du Zimbabwe.

L'organisation régionale a annoncé la tenue d'un *«sommet extraordinaire urgent»* à une date à préciser.

À Harare, l'intervention des militaires a été accueillie avec flegme par les habitants, qui ont continué jeudi à travailler ou à vaquer à leurs occupations comme si de rien n'était.

Certains se sont réjouis d'entrevoir le départ du président. *«Nous espérons que le Zimbabwe sera meilleur une fois sorti de l'ère Mugabe*, a confié à l'AFP Tafadzwa Masango, un chômeur de 35 ans. *Notre situation économique se dégrade de jour en jour, il n'y a plus d'emploi, plus de travail.»*

Le Zimbabwe est plongé depuis le début des années 2000 dans une crise économique et financière catastrophique qui nourrit la colère de la population contre le régime.

Agence France-Presse

Washington réautorise l'importation d'ivoire

Washington — Le gouvernement Trump faisait face jeudi à une avalanche de critiques de la part des associations de défense des animaux pour avoir réautorisé les chasseurs américains à importer des trophées d'éléphants tués au Zimbabwe. La décision a d'autant plus choqué que les arguments sur lesquels s'appuie ce changement de politique sont jugés fallacieux. Les autorités américaines ont infirmé une précédente interdiction, imposée sous Obama. Selon l'organisation Great Elephant Census, le nombre de pachydermes a chuté de 30% entre 2007 et 2014 en Afrique (6% au Zimbabwe. Le gouvernement américain exploite avec cette décision un aspect de la loi sur les espèces en danger qui stipule que l'importation de tels trophées peut être légale si preuve est apportée que la chasse bénéficie à la conservation plus large des espèces.

Agence France-Presse

Le Qatar fixe un salaire minimum pour les travailleurs immigrés

Doha — Le Qatar a fixé à 750 riyals par mois (250$CAN) le salaire minimum pour les travailleurs immigrés, une réforme introduite récemment par le pays hôte de la Coupe du monde 2022 de football. Le salaire minimum fait partie d'un ensemble de réformes de la loi du travail annoncées le mois dernier par Doha, qui était sous le feu des critiques au sujet des conditions de quelque 2 millions de travailleurs migrants, employés notamment sur les chantiers du Mondial-2022.

Agence France-Presse

Harcèlement : un sénateur démocrate s'excuse

Washington — Le sénateur démocrate américain Al Franken a été forcé de s'excuser jeudi auprès d'une animatrice de radio qui l'accusait de l'avoir embrassée de force et de l'avoir touchée sans son contentement en 2006. Al Franken, élu du Minnesota depuis 2009 et ancien humoriste, a vite publié un communiqué dans lequel il s'excuse auprès de Leeann Tweeden, animatrice et ancien mannequin, qui l'accusait de comportement inapproprié lors d'une tournée en Afghanistan visant à divertir les soldats déployés. Mitch McConnell, le chef de chambre des républicains au Sénat, a demandé à ce que le comité d'éthique de la Chambre haute examine l'affaire. Le chef de file des démocrates a fait de même.

Agence France-Presse

BON VOYAGE

Voyages Symone Brouty
1 800 650-0424 www.voyagesbrouty.com
Une agence de Québec qui a fait ses preuves
DÉJÀ 23 ANS !

Chez Voyages Symone Brouty ce sont des petits groupes.
Des voyages exclusifs préparés par des experts.

Qualité de services avec des petits groupes.
TOUTES les entrées et visites incluses
dans tous nos circuits, SANS EXCEPTION

Super Promotion Départs Hiver - Printemps –Automne
Valide jusqu'au 30 novembre 2017

RÉSERVEZ ! Présentations Conférences POUR NOS PROCHAINS DÉPARTS RÉSERVEZ !
MONTRÉAL, Hôtel Ruby Foo's, 7655 Boulevard Decarie

DIMANCHE 26 NOVEMBRE 2017

MADAME MARIE-PIERRE RUATTA sera de retour du voyage groupe Égypte 2017.
Elle vous invite à sa conférence ÉGYPTE DÉPART 2018.
Visualiser son circuit, croisière et démystifier vos craintes d'aller en Égypte.
Elle présentera aussi l'Inde des Grands Empires qui est aussi l'une de ses spécialités.

RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES
POUR LES PRÉSENTATIONS ÉGYPTE ET L'INDE DES GRANDS EMPIRES
1-800-650-0424

Permis du Québec

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec
Evelyne De Varennes au 514 985-3454 ou edevarennes@ledevoir.com

CAMELLIA SINENSIS
MATCHA
STIMULANT. VIVIFIANT. ANTIOXYDANT.
Ensemble à Matcha 46$
3 BOUTIQUES À MTL ET QC
camellia-sinensis.com
livraison gratuite 50$ et +

SPÉCIALITÉ
SLOVENIA
BOUCHERIE CHARCUTERIE
Les fêtes arrivent à grand pas!
Préparation de commandes spéciales!
Agneaux de Québec
Volailles nourries au grain
Gamme de viandes fraîches
Épicerie fine
Boucherie-Slovenia · info@boucheriesslovenia.com
T 514.842.3558 · F 514.842.3629
3653, BOUL. ST-LAURENT, MTL

Pour annoncer, communiquez avec Evelyne De Varennes
au 514.985.3454 ou edevarennes@ledevoir.com

ÉDITORIAL

AFFAIRE OUELLETTE

Que l'UPAC s'explique

La directive du président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, interpelle directement l'Unité permanente anticorruption (UPAC). Des réponses sont exigées.

Voilà maintenant trois semaines que les policiers de l'UPAC ont procédé à l'arrestation du député libéral Guy Ouellette, nous faisant découvrir au passage de nouvelles variantes dans la sémantique policière, un langage dans lequel un piège n'est pas un appât.

Trois semaines sans qu'aucune accusation soit portée contre le député de Chomedey. L'arrestation en cours d'enquête est peu connue du public, mais elle fait partie des techniques légitimes à la disposition des policiers. Dans le cas de Guy Ouellette, il y a lieu de douter de son utilité. Comme l'a si bien demandé le président de l'Assemblée nationale, Jacques Chagnon, où était l'urgence?

Le député Ouellette n'est guère convaincant dans ses explications sur les liens compromettants entre l'UPAC et l'Autorité des marchés financiers (AMF), mais là n'est pas la question. L'UPAC a-t-elle enfreint les privilèges parlementaires de M. Ouellette en l'attirant hors de l'Assemblée nationale sous un faux motif, en l'arrêtant et en saisissant son matériel sans la moindre considération pour ses fonctions?

BRIAN MYLES

La réponse formulée mercredi par Jacques Chagnon porte à croire que oui. L'UPAC s'est comportée d'une manière telle que nous sommes en droit de nous demander si elle se croit au-dessus des lois. Au lendemain de l'arrestation de M. Ouellette, le commissaire à la lutte contre la corruption, Robert Lafrenière, fanfaronnait dans les médias, se disant *«foncièrement convaincu»* qu'il y aurait des accusations dans ce dossier. La possibilité qu'il ait enfreint le privilège parlementaire, un principe reconnu par la Loi sur l'Assemblée nationale et confirmé par forte jurisprudence en la matière, ne lui a même pas effleuré l'esprit.

Depuis le début de l'affaire Ouellette, les relations entre l'Assemblée nationale et l'UPAC ne s'améliorent pas du tout. Le président, Jacques Chagnon, en est encore à demander la collaboration de l'UPAC afin de trouver *«une nécessaire voie»* qui permettra aux enquêteurs d'accéder au contenu du téléphone portable et de l'ordinateur de Guy Ouellette sans porter atteinte au droit à la confidentialité de ses dossiers de député. L'UPAC n'exprime pas la sensibilité tant espérée par le président de l'Assemblée nationale dans sa gestion du dossier.

Les députés ne sont pas au-dessus des lois, un principe que rappelle M. Chagnon. Ils ne bénéficient d'aucune immunité de poursuite pénale ou criminelle. Dans la longue tradition du parlementarisme britannique, ils ont acquis une autonomie reconnue par la Cour suprême. Il s'agit d'une protection contre toute ingérence externe qui est nécessaire pour que l'Assemblée nationale et ses députés puissent exercer leurs fonctions en toute indépendance. Le respect de cette autonomie est donc au cœur de la démocratie parlementaire.

Le fait d'induire un député en erreur pour l'attirer hors de l'enceinte, de l'arrêter, de saisir son matériel et de perturber les travaux sans même prévenir le président de l'institution porte atteinte à cette indépendance et au principe de la séparation des pouvoirs. Guy Ouellette n'est pas à l'abri d'une enquête ou d'accusations, mais tout est dans la manière, compte tenu de son statut de député Or, l'UPAC a prouvé dans cette histoire qu'elle n'avait pas de manières.

Quand la police s'invite aux portes de l'Assemblée nationale, elle doit faire preuve d'une plus grande prudence. Ses pouvoirs ne sont pas absolus, et ils n'excèdent certainement pas ceux des parlementaires.

CASQUES BLEUS

Réflexion inaboutie

Des hélicoptères, quelques avions de transport et une force d'intervention rapide de 200 militaires, assaisonnés d'une promesse très «justinienne» de consacrer 21 millions à l'accroissement du rôle des femmes… La contribution canadienne annoncée mercredi par le premier ministre Trudeau aux missions des Casques bleus se résume à du saupoudrage, loin de l'engagement de l'année dernière de mettre à la disposition de l'ONU un budget de 450 millions et jusqu'à 600 soldats et 150 policiers; et plus loin encore du serment fait en 2015 en campagne électorale de rétablir au sein des opérations internationales de maintien de la paix la grandeur qui faisait la fierté du Canada au temps de Lester B. Pearson.

GUY TAILLEFER

À l'heure actuelle, un peu plus de 100 000 soldats et policiers, provenant pour une large part de pays pauvres comme le Bangladesh, le Pakistan ou l'Ouganda, participent aux 15 missions de paix qui sont en cours dans le monde. De ce nombre, la contribution canadienne n'était, en tout et pour tout, que de 68 personnes en septembre, son plus bas niveau en 25 ans — et moins encore que ce qui était consenti sous le précédent gouvernement de Stephen Harper, qui ne faisait pas secret, lui, de son allergie à l'Organisation des Nations unies. Entendu que la contribution canadienne est anormalement mince.

L'annonce faite par M. Trudeau souffrait, qui plus est, d'une carence évidente de précision. Où iront ces nouveaux moyens? Ottawa recevra les demandes de l'ONU et avisera dans les six à neuf mois suivants. Le premier ministre fait là preuve d'une singulière insensibilité à l'urgence d'agir que commandent les situations de conflit. Voudrait-il mettre fin à la participation canadienne aux missions des Casques bleus qu'il ne s'y prendrait pas autrement.

Pour autant, le monde n'est plus celui de M. Pearson et M. Trudeau a raison de dire que *«la nature des conflits a changé»* et *«les besoins des opérations de paix aussi»*. Mais encore?

Les missions de paix se sont complexifiées et sont devenues plus dangereuses, se rapprochant souvent d'opérations contre-insurrectionnelles. Il ne s'agit plus seulement de maintenir la paix, mais d'avoir aussi parfois à l'imposer, au nom du devoir de protéger les civils, à des belligérants qui ne consentent pas toujours à leur présence. Du reste, les Casques bleus ne sont pas une fin en soi. À quoi sert-il en effet de les déployer si, en amont, la communauté internationale ne pratique pas mieux la «diplomatie préventive» ou si, comme ce fut le cas au Darfour, les membres du Conseil de sécurité n'arrivent pas à se concerter sur l'imposition de sanctions contre Khartoum?

Le gouvernement Trudeau a eu deux ans pour y penser. Dommage que sa réflexion ne soit pas plus aboutie.

LE DEVOIR
FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 › FAIS CE QUE DOIS !
Directeur BRIAN MYLES
Rédactrice en chef LUCE JULIEN
Vice-présidente du développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-président des ventes publicitaires MARK DROUIN
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
Directeur de l'information numérique FLORENT DAUDENS
Adjoints PAUL CAUCHON, LOUIS GAGNÉ, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

LETTRES

Comment arriver avec 628 $ par mois?

Comment, avec plus ou moins 628 $ par mois, une personne a-t-elle les moyens de travailler? Je veux dire un emploi décent autre qu'en vendant des beignes ou des burgers dans des conditions médiocres!?

Est-ce possible dans le réel, sur le plancher des vaches, de se sortir de la pauvreté quand une personne ne peut ni manger, ni se transporter, ni s'habiller? Décemment? Suffisamment? Ça prend plus qu'un minimum pour être physiquement capable de travailler et de vivre.

J'aimerais que ces comités d'experts nous expliquent comment eux, ils s'intégreraient avec 628 $ par mois. Répondez s'il vous plaît, et cessez cette hypocrisie d'aider les pauvres en les laissant dans le fond du baril. Essayez donc pour voir. Est-ce qu'on n'a jamais aidé les pauvres pour vrai? Ça fait 35 ans qu'il y a de l'itinérance intergénérationnelle à Montréal. Comment se fait-il que le problème ne soit pas réglé en 2017?

Réponse: parce qu'on ne veut pas le régler vraiment, on l'accepte comme une fatalité. On préfère financer les riches. Personne n'est responsable.

Isabelle Beauregard
Le 16 novembre 2017

Sous le couvert de la diplomatie

Des exécutions extrajudiciaires qui ont fait des milliers de morts, une police qui ressemble à un gang criminel, des populations pauvres qui sont clairement visées, des pratiques de torture à large échelle, des discours toxiques du président Rodrigo Duterte, tel est le sombre tableau auquel sont confrontés les Philippins sous le joug de Duterte.

De son côté, notre premier ministre Justin Trudeau, sous le couvert de la sacro-sainte diplomatie, se complaît à serrer la main à celui qui tient le sort des Philippins sous sa férule, sans aborder le «vrai problème», à savoir les actes démoniaques du monarque absolu de Manille. *«Il y a toute une série de problèmes que je pourrais soulever avec lui si nous en avons l'occasion*, a déclaré M. Trudeau. *Il y a toujours des préoccupations en matière de droits de la personne à aborder avec un large éventail de dirigeants.»*

Un argumentaire pour le moins évasif qui dénote un manque de leadership patent de la part du premier ministre d'un pays qui se targue d'être un défenseur inconditionnel des droits et libertés de la personne. Un laxisme éhonté à la face même du monde.

M. Trudeau, quand l'«occasion» ne se présente pas, sachez que vous avez le devoir de la susciter, à défaut de quoi, vous vous exposez à de vives contestations non seulement de la part de la presse internationale, mais aussi de ceux qui vous ont porté au pouvoir.

Henri Marineau
Québec, le 14 novembre 2017

LIBRE OPINION

La démocratie scolaire s'enlise, il faut réagir

JEAN-PIERRE PROULX
Journaliste et professeur retraité

Des élections scolaires sont prévues dans moins d'un an. Le 4 novembre 2018 précisément. Mais d'ici là, la mise sur pied d'une commission d'étude s'impose pour aller au fond des choses. Il faut sortir la démocratie électorale scolaire de l'état pitoyable dans lequel elle s'est progressivement enlisée, au point d'avoir perdu tout sens. Si l'on se désole du faible taux de participation aux récentes élections municipales — 42 % à Montréal —, celui que l'on observe aux élections scolaires est insignifiant: moins de 5 % en 2014!

On se rappellera que, fin 2015, l'ex-ministre de l'Éducation François Blais avait proposé un projet de loi qui remettait en cause le régime actuel de l'élection au suffrage universel. Il proposait plutôt une élection des commissaires par les groupes sociaux intéressés par l'éducation: parents, professionnels de l'éducation, milieu socio-économique, etc. Mais le projet de loi fut retiré en mai 2016 faute de consensus et sous la menace des milieux anglophones. Ils y voyaient une atteinte à leurs droits constitutionnels.

Nous sommes donc revenus depuis au statu quo. Néanmoins, en mai dernier, le premier ministre Couillard a dit envisager de reporter les élections scolaires, mais il n'a pas dit quand. À son avis, elles seraient trop rapprochées de l'élection générale, prévue, elle, le 1er octobre 2018. L'argument n'est pas sans valeur. La recherche a montré que la «fatigue électorale» fait baisser le taux de participation à l'élection qui en suit une autre. Déjà, l'élection de 2014 devait avoir lieu en 2011. On l'a reportée de trois ans. Les commissaires ont donc siégé pendant sept ans! Mais l'opinion publique ne s'en est pas émue le moins du monde.

Que faire?

La Fédération des commissions scolaires prône le maintien du scrutin en novembre 2018. Elle compte sur la mise en place du vote par Internet pour favoriser une meilleure participation. C'est une heureuse suggestion. Pour s'éclairer, on pourra consulter les rapports des expériences déjà menées au Canada et publiés par Élections Canada. Mais la suggestion n'a suscité aucun écho, du moins public. S'il faut donner suite à cette suggestion, il faut sans tarder préparer l'éventuelle mise en place du nouveau mode de scrutin. Il est peut-être déjà trop tard.

Depuis plusieurs années déjà, on a aussi suggéré de tenir les élections municipales et scolaires en même temps, comme cela se fait déjà depuis au moins 20 ans en Ontario. Au Québec, les commissions scolaires ont mis du temps à appuyer cette façon de faire. Elles se sont finalement ralliées à l'idée pour se heurtées ensuite à l'opposition des municipalités. Celles-ci n'ont pas encore réussi à faire consensus. Et le gouvernement n'a pas tranché, sauf en faveur du statu quo.

De son côté, la Direction générale des élections a déjà analysé la proposition il y a un bon moment déjà. Sur les plans technique et administratif, la chose est possible, mais pas simple. Aussi, on a raté la dernière élection municipale. Et s'il fallait attendre encore quatre ans pour mettre en œuvre une élection conjointe, les commissaires actuels verraient leur mandat s'étirer encore une fois sur sept ans. Ce ne serait pas scandaleux, mais peu souhaitable sur le plan démocratique.

À la vérité, il manque à l'évidence une réflexion approfondie sur l'état général de la démocratie électorale scolaire. Il manque surtout en amont une réflexion sur la nature du gouvernement scolaire.

Immobilisme

À ce jour, la tradition a servi de justification à l'immobilisme. La démocratie scolaire, formellement restaurée en 1973 par l'instauration du suffrage universel, est pour ainsi dire chose acquise. Pourtant, à partir de 1990, le gouvernement scolaire s'est profondément modifié, au point de n'être plus un gouvernement de proximité. Il est devenu carrément régional et donc très éloigné des électeurs. La donne a foncièrement changé.

Il importe donc de sortir de l'impasse actuelle qui mène à une «dé-légitimation» déjà avancée, sur le plan politique, du gouvernement local scolaire. Déjà, on le sait, la Coalition avenir Québec propose même d'abolir les commissions scolaires.

Aussi, il faut aller plus loin dans la réflexion que les débats sur les techniques de votation. La création rapide d'une commission d'étude s'impose pour examiner tous les aspects d'une démocratie scolaire que l'on veut voir se renouveler et sortir enfin du marasme dans lequel elle s'agite, bien que dans l'indifférence générale. Deux ans devraient suffire pour savoir à quoi s'en tenir. Reporter les élections scolaires en 2019 ne serait pas un drame. Si l'on conclut évidemment qu'il convient de les maintenir.

IDÉES

TRENTIÈME ANNIVERSAIRE DU DÉCÈS DE RENÉ LÉVESQUE

Un homme d'exception

YVES L. DUHAIME

Ex-ministre des Finances et ex-président et membre honoraire de la Fondation René Lévesque

René Lévesque est devenu, au fil des ans, le plus grand de tous les premiers ministres du Québec. Pour vous en convaincre, prenez le temps de parcourir les *Chroniques politiques* de René Lévesque, publiées par la maison Hurtubise, à l'initiative de la Fondation René Lévesque, mais réalisées surtout grâce au bénévolat de deux excellents historiens, Éric Bédard et Xavier Gélinas.

En effet, comme des bénédictins, nos amis Bédard et Gélinas ont fait l'inventaire de tout ce que René Lévesque a pu écrire, surtout durant les années 1966-1976, au quotidien, principalement dans *Le Journal de Montréal*. Deux tomes de ces chroniques ont déjà paru, deux autres restent à venir. Vous y découvrirez qui était René Lévesque, un des grands journalistes reconnus à son époque, mais surtout un homme politique très populaire, et un pilier de « l'équipe du tonnerre » du premier ministre Jean Lesage, par la nationalisation des compagnies privées d'électricité.

C'est à Shawinigan, que s'ouvre la campagne électorale de 1962, au cœur de la ville créée de toutes pièces par la Shawinigan Water and Power Company. L'aréna était plein à craquer, de 5000 à 6000 personnes l'avaient investi. J'y étais. À l'époque, je faisais mes études en droit à Montréal, mais je ne voulais à aucun prix, rater cette assemblée; de grands orateurs, Jean Lesage d'abord, puis Georges-Émile Lapalme, René Hamel, vice-premier ministre et député de Saint-Maurice, Paul Gérin-Lajoie et le clou de la soirée, René Lévesque, ministre des Ressources naturelles. Ce fut tout un lancement de campagne, consacrant René Lévesque comme une *star*.

Déjà pour moi comme pour beaucoup d'autres de ma génération, René Lévesque est l'homme politique que nous admirons le plus. Nous l'avions connu par son émission *Point de mire* lorsque nous étions au collège, et souvent le lendemain, nous en discutions entre nous.

HYDRO-QUÉBEC

Depuis près de 35 ans, au moins 40 milliards de dollars ont été versés au gouvernement du Québec par Hydro-Québec, un héritage dû en grande partie à René Lévesque.

Souveraineté

Le « Maîtres chez nous » de l'Équipe du tonnerre et le succès de la nationalisation transformant Hydro-Québec en la première compagnie publique de production, de transport et de distribution d'électricité en Amérique du Nord, furent très probablement les deux événements marquants dans la décision de René Lévesque, alors député libéral de Laurier, de proposer et de faire adopter par l'assemblée de sa circonscription une résolution portant le titre « Le pays qu'il faut faire », en association économique avec le Canada.

Rejetée sans être débattue au congrès libéral de 1967, cette résolution résume en peu de mots tout l'engagement de René Lévesque dans la suite des choses. Vous retrouverez le récit de ces événements dans les *Chroniques*, dont j'ai parlé tantôt: son départ du Parti libéral, Option Québec, la proposition de souveraineté-association, la création du Parti québécois en 1968, un travail de presque vingt ans, sans interruption, à travers les victoires et les défaites, René Lévesque, avec une constance et une ardeur soutenues, n'a jamais dévié de son engagement.

Quant à moi, qui l'ai accompagné pendant plus de quinze ans, à travers quatre élections générales, un référendum et quatre ministères dans son gouvernement, je l'ai côtoyé si souvent, très bien connu, aimé, admiré dans les bons coups comme dans les moments plus difficiles. Avec lui, je pouvais parler librement, discuter, argumenter, même jusqu'à provoquer des tensions créatrices. Il était devenu comme un grand frère.

Il était un modèle de parfaite intégrité, profondément démocrate, un homme au franc-parler, brillant d'intelligence et doté d'une mémoire éléphantesque. Pierre Vadeboncœur, dans ses *Carnets secrets* récemment publiés, dit de René Lévesque qu'il était *« un génie »* (je serais bien curieux de savoir comment il réagirait à cette affirmation). Enfin bref, c'était un homme d'exception, ayant ce talent naturel de démêler et de vulgariser les dossiers les plus compliqués, pour aller spontanément à l'essentiel, en laissant tomber l'accessoire.

Héritage

René Lévesque avait situé son engagement et son action politiques dans la durée, tentant de maîtriser, sans toujours réussir, le temps et son calendrier. Son engagement a fait de lui un visionnaire. Ainsi, vingt ans après la nationalisation des compagnies privées d'électricité et après une restructuration de son capital, Hydro-Québec pourra déclarer ses premiers dividendes. Depuis près de 35 ans, au moins 40 milliards de dollars (sinon plus) ont été versés au gouvernement du Québec. C'est tout un héritage, dû en grande partie à René Lévesque! Que serait Hydro-Québec aujourd'hui sans la nationalisation?

En terminant, laissez-moi vous raconter une anecdote que je trouve savoureuse puisqu'elle illustre très bien ce côté intuitif et visionnaire de René Lévesque. Nous sommes en mai 1985, et René Lévesque effectue son dernier voyage officiel en France. Dans l'avion, nous sommes assis côte à côte et bavardons jusqu'au moment où il quitte son siège, après avoir pris dans son bagage à main un chandail portant un immense logo: « Le Cirque du Soleil », puis il me dit en le déployant et en le montrant à son entourage: *« Vous verrez, ce sera un très grand succès. »*

Peu nombreux étaient ceux et celles qui y croyaient, mais René Lévesque, oui, et c'est avec une première subvention de son propre ministère (le Conseil exécutif) que le Cirque du Soleil put réaliser le décollage et la réussite à travers la planète de cette extraordinaire aventure qui se poursuit encore aujourd'hui.

Après dix années à la présidence de la Fondation René Lévesque, je crois pouvoir affirmer que nous avons fait beaucoup avec peu de moyens: quatre colloques, publications des chroniques politiques, bourses d'études et site Internet. La Fondation se doit de prolonger dans le temps la mémoire de René Lévesque, qui, très certainement, peut constituer une source d'inspiration, sinon un modèle pour ceux et celles qui nous gouvernent aujourd'hui, et pour les jeunes générations qui demain gouverneront.

INSTITUT NATIONAL D'EXCELLENCE EN ÉDUCATION

Offrir la meilleure éducation possible, une obligation collective

CHRISTIAN DAGENAIS

Professeur agrégé, Université de Montréal

FRÉDÉRIC GUAY

Professeur titulaire, Faculté des sciences de l'éducation, Université Laval

MICHEL JANOSZ

Directeur, École de psychoéducation, Université de Montréal

NORMAND LESSARD

Directeur général, Commission scolaire Beauce-Etchemin

ALAIN POIRIER

Vice-président, Valorisation scientifique et communication, Institut national de santé publique du Québec

JEAN-MARIE VAN DER MAREN

Professeur titulaire retraité, Département d'administration et fondement de l'éducation, Université de Montréal

Les acteurs de l'éducation naviguent sur une mer de savoirs et de points de vue souvent contradictoires. Il est difficile de s'y retrouver. Si l'on veut que l'école réponde mieux aux besoins de ses élèves, il faudra se donner les moyens de tirer le meilleur des connaissances disponibles, d'où qu'elles viennent. C'est pourquoi le projet d'un Institut national d'excellence en éducation (INEE), depuis sa formulation en 2014, s'attire de plus en plus d'appuis.

Cet institut aura pour mission d'agir en toute indépendance afin d'offrir aux acteurs et aux décideurs scolaires des synthèses et des avis qui rendent compte de l'état des connaissances sur les défis identifiés par la recherche et par le milieu éducatif. Contrairement à ce qu'on entend parfois, et contrairement à ce qui se produit souvent en ce moment, ces avis tireront parti de la diversité des paradigmes, des approches et des sources de connaissances en éducation. Ils préciseront les apports comme les limites des savoirs disponibles, favoriseront une décision plus éclairée et favoriseront le transfert des connaissances en concertation avec les acteurs existants.

Le monde de la santé, confronté à des défis analogues, s'est doté d'organismes qui assument cette mission, comme l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) et l'Institut national d'excellence en santé et services sociaux (INESSS). On s'en félicite aujourd'hui. Sans transposer le modèle à l'identique, le milieu de l'éducation gagnera à s'enrichir d'un organisme qui répond au besoin d'un usage plus réfléchi et nuancé des connaissances. Des réseaux thématiques permanents, soutenus par le personnel de l'INEE, réuniront des scientifiques externes représentant les divers courants épistémologiques et méthodologiques, de même que des praticiens, des gestionnaires et des décideurs, consolidant les liens entre la recherche et le milieu éducatif.

À l'heure actuelle, il est ardu pour les différents acteurs d'accéder aux connaissances pertinentes pour la réussite éducative, notamment parce qu'elles ne sont pas recensées, analysées et répertoriées de façon systématique et thématique en un lieu unique. Qui plus est, différentes autorités du système éducatif fournissent parfois des messages contradictoires. Enfin, les connaissances scientifiques étant disponibles majoritairement en langue anglaise, certains acteurs francophones y ont difficilement accès. Par conséquent, plusieurs connaissances demeurent peu ou pas accessibles, ce qui ne favorise pas leur mobilisation.

L'INEE contribuera à développer en éducation une culture de recherche, favorisant le développement des compétences et la mise à jour des pratiques. Une culture vigoureuse de la recherche en éducation bonifiera la réponse aux besoins des élèves et des différents acteurs. L'INEE se coordonnera avec les universités et les associations professionnelles, pour faire s'épanouir cette culture dans la formation initiale et continue.

Accessible à toutes les régions du Québec, l'INEE réunira et catalysera les forces vives œuvrant pour la réussite éducative. La création de cet institut représentera un investissement stratégique, relevant d'une décision socialement et économiquement responsable, dans un contexte de société du savoir devant permettre à chaque citoyen de développer son plein potentiel, afin de pouvoir en retour contribuer pleinement à la société.

La liste complète des signataires est publiée sur nos plateformes numériques.

Reconstruire l'école

AURÉLIE LANCTÔT

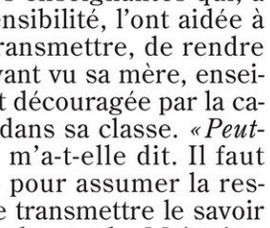

On me dira décalée, mais je crois encore que les enseignantes sont l'épine dorsale de l'école. Notez que le féminin sera employé ici pour alléger le texte. Après tout, l'histoire de l'enseignement au Québec est celle d'une transmission entre femmes, des Ursulines à nos jours. C'est aussi une histoire d'invisibilité. Qui se souvient d'une Laure Gaudreault, luttant dès les années 1930 pour la reconnaissance du travail des institutrices qui, au fond des campagnes, font vivre l'école avec rien? Et qui aujourd'hui hausse le ton pour défendre le travail des enseignantes?

Je parlais mardi à mon amie Maude qui, cet automne, à vingt-six ans et avec un bac en poche, est retournée sur les bancs de l'université, en enseignement primaire. À voir le sort qu'on réserve à l'école, lui ai-je demandé, où puises-tu la force? Question candide, sans doute. Réponse sincère. Elle aime les enfants. Petite, elle n'aimait pas l'école, mais elle y a croisé des enseignantes qui, à force d'écoute et de sensibilité, l'ont aidée à avancer. Un désir de transmettre, de rendre la pareille. Même en ayant vu sa mère, enseignante aussi, si souvent découragée par la catastrophe quotidienne dans sa classe. *« Peut-être que je suis folle »*, m'a-t-elle dit. Il faut certes être un peu fou pour assumer la responsabilité immense de transmettre le savoir à ceux qui arrivent dans le monde. Mais c'est une folie drôlement importante.

La philosophe Simone Weil envisageait l'éducation comme une condition essentielle de l'enracinement de l'individu dans sa collectivité. En ce sens, l'enseignement doit d'abord être vu comme un geste intensément humain, qui repose sur le lien tissé entre le maître et l'élève. Mais que reste-t-il de ce lien dans une classe surpeuplée et mal équipée, où les difficultés des élèves excèdent la capacité des enseignantes?

◆ ◆ ◆

La semaine dernière, on lançait le projet Lab-École, qui propose de réinventer l'école québécoise grâce aux idées de Pierre Thibault, Ricardo et Pierre Lavoie. Mieux construire, bien manger, bouger plus: personne n'est contre la vertu. Pourtant, nombreux sont les professionnels de l'enseignement, les parents et les citoyens à s'être braqués devant l'initiative. J'ai moi-même rédigé une humble publication Facebook critiquant, un peu durement j'avoue, le Lab-École. Contre toute attente, j'ai reçu une avalanche de messages, de commentaires et de témoignages de gens encore plus agacés que moi par le projet. J'ai lu attentivement. Je pense qu'il faut prendre cette frustration au sérieux.

J'en comprends que ce ne sont pas les idées des têtes d'affiche du Lab-École qui accrochent. C'est le silence du ministre planté à leurs côtés devant les maux qui minent l'école publique québécoise. Si ce gouvernement a tant à cœur l'éducation, pourquoi n'a-t-il pas réagi lorsqu'on faisait des chaînes humaines autour des écoles publiques, en 2015? Et pourquoi n'écoute-t-il pas les cris du cœur des artisans de l'éducation, alors qu'il ne s'écoule pas une semaine sans qu'on en lise dans les journaux?

Encore lundi, dans ces pages, on déplorait *« l'indigence intellectuelle »* du document d'orientation des audiences sur la création d'un *« institut national d'excellence en éducation »*, un organisme qui sera chargé de mettre en avant les résultats dits probants des recherches en éducation. On en comprend que « l'excellence » désigne ici la soumission de l'école aux impératifs de la « gestion axée sur les résultats ». Une obsession comptable qui présage la poursuite du démantèlement de l'école par la régulation managériale de la pédagogie. Ce fantasme de l'élévation par la quantification nous fait perdre de vue la mission fondamentale de l'école, en la réduisant à une machine à instruire, déconnectée de sa vocation sociale. C'est au fond la suite logique du sous-financement de l'éducation: affaiblir l'institution au possible, pour ensuite mieux la rompre à la petite gestion sans esprit.

Devant l'entreprise de déconstruction programmée qui vise l'école publique québécoise, les trois millions de dollars du Lab-École ne feront rien de plus qu'esthétiser un naufrage. La beauté rend sans doute plus heureux, mais ce n'est pas une voie de salut si elle sert de caution morale à une destruction plus large.

Par-dessus tout, l'école est aujourd'hui une institution qui résiste. Elle résiste grâce aux efforts de celles et ceux qui font l'impossible pour accomplir chaque jour, dans les classes, le miracle de la transmission de la connaissance. Nos écoles sont souvent laides et défectueuses, c'est vrai. Mais elles sont belles des forces dont elles recèlent. Voilà le nerf de la reconstruction de l'école: une force humble et constante, qui toutefois s'exerce, envers et contre tous, à l'ombre des projecteurs.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon *(chef de division)*, Robert Dutrisac, *(éditorialiste)*, Michel Garneau et Pascal Élie *(caricaturistes)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Olivier Zuida *(recherchiste photos)*; **information générale :** Isabelle Paré *(chef de division et reporter)*, Stéphane Baillargeon *(généraliste)*, Gérald Dallaire *(pupitre)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Jean Dion *(sports)*, Marco Fortier *(éducation)*, Lisa-Marie Gervais *(diversité)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Jessica Nadeau *(éducation)*. Alexandre Shields *(environnement)*; **information politique :** Michel David *(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Marie-Michèle Sioui *(correspondants parlementaires à Québec)* Dave Noël *(recherche)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*; **information culturelle :** Guillaume Bourgault-Côté *(politiques culturelles)*, Julie Carpentier *(pupitre)*, Fabien Deglise *(livres)*, Catherine Lalonde *(arts vivants)*, François Lévesque *(écrans)*,Caroline Montpetit *(arts vivants)*, Philippe Papineau *(médias)*; **information économique :** Gérard Bérubé *(adjoint au directeur de l'information)*, François Desjardins et Éric Desrosiers *(reporters)*, Benoît Munger *(pupitre)*; **information internationale :** Guy Taillefer *(chef de division et éditorialiste)*; **section art de vivre :** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; **cahiers spéciaux :** Aude Marie Marcoux *(responsable)*; **équipe numérique :** Laurence Clavel, Guillaume St-Hilaire et Geneviève Tremblay *(pupitres)*; **correction :** Andréanne Bédard, Christine Dumazet et Michèle Malenfant *(correctrices)* ; **soutien à la rédaction :** Amélie Gaudreau *(coordonnatrice à la rédaction)*, Jean-Philippe Proulx *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*. **PUBLICITÉ** Charleyne Bachraty *(adjointe au vice-président)*, Marlène Côté, Évelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(directrices de comptes)*, Alain Tréhout *(directeur créativité média)*, Amélie Maltais *(commis aux avis légaux)*, Alessandra Tantalo et Laurence Hémond *(coordonnatrices publicitaires)*. **PRODUCTION** Caroline Desrosiers, Yannick Morin, Anthony White et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur Web)*, Jean-François Côté *(analyste programmeur)*, Luc Girard *(technicien informatique)*, Solène M. Hébert *(développeuse Web)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Catherine Gentilcore *(coordonnatrice marketing, communications et relations publiques)*, Sébastien Beaupré *(coordonnateur service à la clientèle)*, Manon Blanchette, Caroline Filion, Nathalie Filion, Isabelle Sanchez *(préposées au service à la clientèle)*. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(responsable des services comptables)*, Mélisande Simard *(adjointe administrative et responsable des ressources humaines)*, Florentina Draghici *(technicienne comptable)*, Véronique Pagé *(responsable du crédit)*.

ACTUALITÉS

QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

moins 15 000 personnes. Il y a plusieurs grands brûlés. Et des morts. Plus de 2 500 maisons sont détruites. Ne reste plus pour le photographe qu'un paysage de ruines où des cheminées de pierres restées debout semblent implorer le ciel.

Les photos de cette catastrophe sont l'œuvre de William Leggo. Ce nom nous est à peu près inconnu aujourd'hui. Il est pourtant majeur. Né à Québec en 1839, William Leggo est d'une grande importance dans l'histoire de l'imprimerie et des médias. Photographe d'abord, il invente un procédé mécanique qui permet de reproduire des images à un coût relativement bas. Cet inventeur va s'allier à un puissant homme d'affaires, l'imprimeur George-Édouard Desbarats.

L'inventeur Leggo

La leggotypie est un procédé à l'époque révolutionnaire. Grâce à cette méthode, on peut imprimer sur une même presse du texte et des images beaucoup plus facilement. C'est une révolution dans les communications. Elle va conduire ce photographe jusqu'à la tête de projets de journaux à Québec, à Montréal et à New York.

Le procédé de William Leggo sera appliqué notamment au *Canadian Illustrated News* et à son pendant en langue française, *L'Opinion publique*. Ces hebdomadaires populaires, uniques en leur genre, constituent encore une véritable bibliothèque à eux seuls pour qui souhaite consulter des images de cette période.

Des artistes

Les quelque deux cents photographies mises en ligne par BAnQ ne sont pas toutes de William Leggo. On trouve aussi des œuvres du photographe paysagiste Alexander Henderson ainsi que de Jules Livernois, lequel assumera, sous son patronyme, la direction d'un des plus célèbres studios de photographie au Canada. Certains photographes sont anonymes.

Par ses choix, le collectionneur de cet ensemble de photos montre des signes évidents d'un très fort intérêt pour le vieux Québec. Faut-il le rappeler, le vieux Québec devint très tôt un espace privilégié pour une certaine idéalisation du passé. Les photographies contenues dans le précieux album numérisé par BAnQ représentent les grands monuments de cet espace symbolique: la terrasse Dufferin, la chute Montmorency, le port de Québec, les marchés Champlain, le parc de l'Artillerie, la rue Saint-Jean.

L'armée britannique

Ces images permettent aussi de voir, en rangs serrés, les troupes de l'armée britannique à leur départ de la ville de Québec le 11 novembre 1871. En garnison depuis la conquête de 1759 par le général Wolfe, les officiers et les soldats du 60e régiment, de la Royal Artillery et des Royal Engineers s'embarquent sur le navire *Orontes*, quai Saint-André, après avoir défilé pour la dernière fois dans les rues de la ville.

La qualité de ces images, le sens de la composition dont elles font preuve, leur maîtrise technique ainsi que les scènes qu'elles croquent en font des objets culturels de grand intérêt.

Les archivistes de BAnQ croient que ces images ont été collectionnées par Paul Gouin. *«Malheureusement, il nous est impossible de confirmer la véracité de cette information. Le mystère demeure donc entier»*, observe BAnQ.

Véritable météore politique des années 1930, Paul Gouin avait quitté avec fracas le Parti libéral pour former l'Action libérale nationale (ALN). Fils de l'ancien premier ministre Lomer Gouin, avocat, nationaliste, il séduit une partie de l'électorat assommée par la crise économique. Son alliance avec les conservateurs de Maurice Duplessis tournera mal. Duplessis finit par avaler littéralement l'ALN. Paul Gouin tentera en vain un retour en politique, puis passera le reste de sa vie à s'occuper d'art et de patrimoine. Collectionneur, marchand, il vendra aussi du matériel d'artiste, puis s'occupera de diverses instances gouvernementales liées à la culture et au patrimoine, dont la Commission des monuments historiques. Il est de toutes les manifestations culturelles de l'après-guerre. Proche de l'ethnologue Luc Lacourcière, il sillonne souvent le Québec en quête de trésors, tout en servant de guide à des visiteurs prestigieux.

LIBRAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

que les deux chaînes touchaient chaque année moins de 10 000$ en soutien, toujours pour le transport de livres pour les succursales éloignées. Rien de plus.

«Il y a toujours eu des demandes, mais Renaud-Bray n'a jamais reçu [avant l'an dernier] *d'autres subventions que celle pour le transport»*, confirme la porte-parole de l'entreprise, Denise Courteau. Celle-ci a autrement renvoyé nos questions vers la SODEC. *«Nous ne commentons jamais une controverse sur la place publique.»*

La SODEC révisera

Que s'est-il donc passé pour que Renaud-Bray obtienne subitement des sommes qui lui échappaient auparavant? Dans une réponse écrite transmise jeudi soir au *Devoir*, la SODEC constate que *«pour l'instant, les paramètres des programmes ne permettent pas de limiter l'accès aux subventions selon le type de librairies agréées, leur taille ou leur appartenance à un grand groupe commercial»*.

La société promet des changements dans son programme d'ici un an pour tenir compte des *«réalités des divers points de vente»*, notamment. Mais on n'explique pas précisément ce qui a changé entre 2015-2016 et 2016-2017 dans le traitement des demandes de Renaud-Bray. En coulisses, plusieurs intervenants évoquent un lobbyisme important de la part de la chaîne de librairies.

La SODEC se contente de noter qu'*«Archambault et Renaud-Bray ont bénéficié d'un soutien seulement la deuxième année»* du plan d'action. Étalées sur deux ans, les subventions reçues par la chaîne représentent le quart de l'enveloppe pour les librairies, tempère-t-on. C'est d'ailleurs le message que la SODEC a transmis aux intervenants du milieu lors d'une rencontre tenue dans les derniers jours.

Le plan d'action de Québec prévoyait 5,7 millions sur deux ans pour *«optimiser la performance des librairies agréées»*. L'agrément est un statut accordé par le ministère de la Culture à des librairies qui peuvent ainsi vendre des livres aux acheteurs institutionnels (bibliothèques, écoles, ministères…). C'est la porte d'entrée aux subventions.

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

Renaud-Bray a obtenu de la SODEC des subventions totalisant 1,1 million en 2016-2017.

Le coup de pouce de Québec a fait passer le budget de l'aide aux librairies agréées de 911 000$ en 2014-2015 à 1,2 million l'année suivante et à 1,5 million l'an dernier — toujours pour les volets promotion ou informatisation.

Détriment

Mais peu importe les détails: les libraires indépendants estiment que l'arrivée fracassante de Renaud-Bray sur le marché des subventions s'est faite au détriment de leur propre réseau, qui compte quelque 140 librairies.

«Quand on fait la comparaison entre 2015-2016 et 2016-2017, malgré l'augmentation des sommes investies, on remarque que les librairies indépendantes ont perdu près de 300 000$ pour la promotion et que les coopératives ont perdu 140 000$ pour l'informatisation», dit Katherine Fafard, directrice générale de l'Association des libraires du Québec (ALQ).

«Dans le passé, poursuit Mme Fafard, *l'aide aux librairies agréées a toujours été comprise comme étant une aide aux indépendants, parce que le budget était petit. Quand le Plan d'action sur le livre a été annoncé par Québec, on a applaudi à la bonification du programme d'aide aux librairies agréées. On pensait que c'était une bonne nouvelle, jusqu'à ce qu'on voit les données 2016-2017.»*

«Il y a vraiment un aspect scandaleux dans ce qu'on voit aujourd'hui, dit Dominique Lemieux. *Le plan d'action de Québec devait soutenir la bibliodiversité. Ce n'est pas ce qui a été fait.»* La situation est aussi qualifiée d' *«aberrante»* par l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Le cabinet de la ministre de la Culture, Marie Montpetit, n'a pas souhaité commenter le dossier jeudi.

Le Devoir

MARIJUANA

SUITE DE LA PAGE 1

dérale en établissant la limite à zéro plant et en interdisant *de facto* ce que le fédéral autorise? Deux spécialistes en droit affirment que non.

Préséance de la loi fédérale

Le doyen de la Faculté de droit de l'Université de Montréal Jean-François Gaudreault-Desbiens et le constitutionnaliste de la même université Stéphane Beaulac sont catégoriques. Lorsqu'il existe un conflit entre une loi fédérale et une loi provinciale, la règle fermement établie par la jurisprudence est que la loi fédérale a préséance. Comme les tribunaux détestent procéder à une telle hiérarchisation des lois, ils tentent souvent de réconcilier les deux textes en justifiant leur différence par un champ d'application distinct. Mais M. Beaulac estime qu'il serait difficile de faire une telle contorsion ici.

«Si c'est clairement zéro [plant] *pour le provincial et quatre* [plants] *pour le fédéral, vraisemblablement, on se trouvera dans une situation où, même si on déteste ça à mourir, on devra conclure qu'il y a conflit normatif réel et que la préséance du droit fédéral s'applique.* […] *Ou je suis coupable d'une infraction, ou non. Ça ne peut pas être les deux»*, a-t-il expliqué.

Le professeur Gaudreault-Desbiens a ajouté que l'intention du fédéral devait aussi être prise en compte. *«Un argument sérieux invoqué pourrait être qu'il y a frustration de l'intention du fédéral* […] *de vraiment accorder un droit plutôt que de simplement tolérer une pratique. Ça risque d'être plaidé et ce n'est pas frivole.»*

En septembre dernier, lorsque l'intention de Québec d'interdire complètement la culture à domicile avait filtré, une source bien placée à Ottawa avait indiqué au *Devoir* que cela risquait fort d'être invalidé par les tribunaux. Mais publiquement, personne au sein du gouvernement de Justin Trudeau ne veut condamner l'intention de Québec. C'est le cas de Bill Blair, responsable du dossier de la marijuana au sein du gouvernement fédéral. *«Toutes les lois entourant la production et la consommation de la marijuana pourraient se retrouver devant les tribunaux. Il serait donc inapproprié pour moi de conjecturer sur l'issue de telles démarches»*, a-t-il indiqué en entretien téléphonique.

Québec s'est montré plus confiant. *«Nous sommes d'avis que nous avons déposé un projet de loi en cohérence avec notre compétence juridictionnelle»*, a attesté l'attachée de presse de Lucie Charlebois.

Quand on lui a demandé si, en décriminalisant la culture de quatre plants ou moins, Ottawa a créé un droit à la production personnelle que Québec s'apprête à frustrer, M. Blair a répondu que c'était précisément l'intention. *«La recommandation du groupe de travail et notre loi autorisent les Canadiens à cultiver pour leur utilisation personnelle jusqu'à quatre plants dans leur maison, dans le respect des règlements mis en place par les autorités locales»*, a-t-il dit.

À contrecœur

La ministre Charlebois, qui a réclamé des délais à Ottawa à plus d'une reprise, a fait savoir dès le début de son point de presse qu'elle s'était résignée à s'intéresser au dossier de la légalisation de la marijuana. *«Je veux vous dire, d'entrée de jeu — et je tiens à le souligner — que nous, tous mes collègues, l'ensemble de la députation, on préférerait que les drogues n'existent pas»*, a-t-elle lancé. Mais *«le gouvernement fédéral a décidé de légaliser* [le cannabis] *au plus tard le 1er juillet»*, a-t-elle dit plus tard, en évoquant le devoir d'agir en raison des fonctions qu'elle occupe au sein du gouvernement.

Elle a néanmoins affirmé qu'elle voyait dans son projet de loi *«une opportunité d'aider nos jeunes»* et a répété que celui-ci se voulait *«évolutif»*, afin de refléter le *«changement de société important que nous effectuons»*.

Elle a évoqué cette même capacité d'adaptation pour justifier l'approche de la tolérance zéro pour les automobilistes, en dépit d'avis d'experts qui ont déclaré que cette approche serait inapplicable. *«Il y a des chercheurs, en ce moment, qui travaillent fort pour avoir l'appareil adéquat* [pour détecter la marijuana dans la salive]*»*, a souligné la ministre. *«C'est tolérance zéro parce que l'effet de la consommation du cannabis peut être vastement différent sur différents usagers»*, a ajouté son collègue ministre des Transports, André Fortin. En vertu du projet de loi, un automobiliste dont la salive révélerait la présence de cannabis verrait son permis de conduire révoqué sur-le-champ, pour une période de 90 jours. Or la science n'a établi aucun lien entre le niveau d'intoxication au cannabis et la présence de la substance dans la salive.

Ailleurs que sur les routes, dans l'espace public, les règles encadrant la consommation de marijuana seront semblables à celles concernant le tabagisme. Il sera ainsi interdit de fumer du cannabis à moins de neuf mètres de la plupart des établissements. La possession de cannabis sera par ailleurs interdite dans les centres de la petite enfance, les prisons et les établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

Le Devoir

Ce qui se passe ailleurs au Canada

Le nombre de commerces prévus par Québec — 15 au départ; 150 d'ici deux ou trois ans — est bien en deçà de ce que prévoient les quatre autres provinces ayant dévoilé leur plan. Ainsi, en Ontario, on prévoit 40 points de vente dès le 1er juillet prochain, le double six mois plus tard et jusqu'à 150 à terme. L'Ontario a pourtant une superficie 35% inférieure à celle du Québec. Le Nouveau-Brunswick, une province beaucoup plus petite et moins populeuse que le Québec, prévoit 20 points de vente dès l'an prochain.

Au Manitoba et en Alberta, on adopte une approche dite *«hybride»*, à mi-chemin entre le modèle étatique total retenu par les provinces de l'Est et le libre marché. Dans les deux cas, la marijuana sera achetée en bloc par la société des alcools de la province, qui la revendra ensuite aux détaillants du secteur privé. Ni l'Alberta ni le Manitoba ne fixent de plafond quant au nombre de détaillants privés.

Trois des quatre provinces autoriseront la culture de quatre plants à domicile. Le Manitoba n'a pas tranché encore. Même chose pour les mineurs: l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et l'Alberta ne se sont pas dotés de règles plus strictes, tandis que le Manitoba évalue encore ses options.

Hélène Buzzetti

Ce qu'en pensent les partis d'opposition

Les inquiétudes du Parti québécois

Le député péquiste Sylvain Pagé a dit espérer que *«100% des profits»* de la vente de marijuana iront à la prévention et à la sensibilisation, et a demandé que cela soit écrit dans la loi. Il s'est dit inquiet du partage de la taxe d'accise, de la possibilité qu'un producteur hors Québec puisse vendre à un consommateur québécois et de la faible fiabilité des systèmes de détection du THC dans la salive.

Trop permissif, dit la Coalition avenir Québec

«Il s'agit d'un projet de loi qui est, somme toute, permissif et, dans une certaine mesure, assez timide. On aurait voulu plus de la part du gouvernement libéral», a déclaré le député caquiste Simon Jolin-Barrette. Il aurait souhaité un projet de loi plus *«restrictif»*, notamment sur le nombre de succursales de la SQC ainsi que sur la possession et sur les lieux de consommation de la marijuana.

Québec solidaire se dit ravi

«Le projet de loi qui a été déposé par la ministre Lucie Charlebois concernant le cannabis comble — une fois n'est pas coutume — à peu près toutes les attentes de Québec solidaire», s'est félicité le député solidaire Amir Khadir. Il a applaudi à l'approche du gouvernement, *«qui assure la protection du public»*, mais a rappelé qu'à son avis, l'interprétation des tests salivaires devrait se faire en complément de tests de sobriété normalisés.

Marie-Michèle Sioui

DU NOUVEAU

Votre *Devoir* change! Vous remarquerez certainement plusieurs modifications à votre édition du vendredi. La raison? Nous lancerons ce samedi le *D Magazine* et y avons fait migrer certaines rubriques. Restez à l'affût demain pour découvrir le nouveau complice de vos week-ends.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4 Berri-UQAM
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
Renseignements et administration : 514 985-3333

Le Devoir sur ledevoir.com
sur Facebook et sur Twitter

La rédaction
Au téléphone 514 985-3333
Par courriel redaction@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3360

Abonnements (lundi à vendredi, 7h30 à 16h30)
Au téléphone 514 985-3355
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 463-7559
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-5967

Publicité
Au téléphone 514 985-3399
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305
Par courriel publicite@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Avis publics et appels d'offres
Au téléphone 514 985-3452
Par courriel avisdev@ledevoir.com
Par télécopieur 514 985-3340

Petites annonces et publicité par regroupement
Au téléphone 514 985-3322
Par télécopieur 514 985-3340
Par courriel petitesannonce@ledevoir.com

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avertir notre service à la clientèle. *Le Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc. dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8e étage, Montréal (Québec), H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Janvier de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du *Journal de Québec*, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation Sun Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.